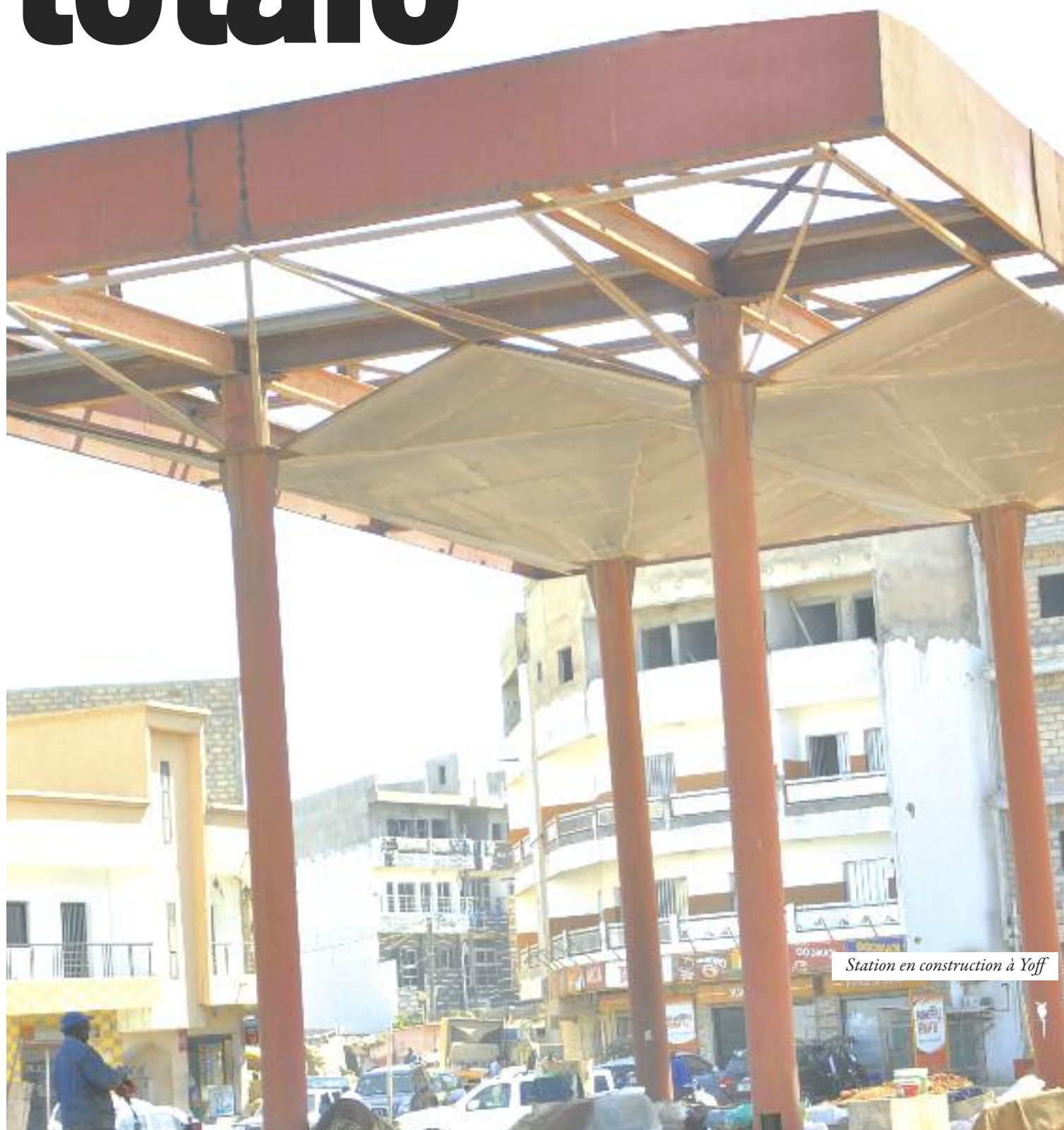


EN PROFONDEUR : GEL DES CONSTRUCTIONS DE STATIONS

La polémique totale



Station en construction à Yoff

Avec 70% du volume national, Dakar fait l'objet de toutes les convoitises. Les indépendants accusent l'État de faire la part belle à la multinationale Total. Pape Alassane Dème (CNH) : "C'est à cause des plaintes des populations que nous avons gelé les constructions de stations services"

P. 3,4,5

GAMBIE

Barrow tient son gouvernement



P.2

SACCAGE DE LA MAISON DU PARTI

Les auditions ont démarré

● Bamba Fall entendu le 8 février



P.2

RÉSULTATS DU BAROMÈTRE JANGANDOO

Lecture et Maths, les bêtes noires des élèves



P.6

TRANSFERT

Le mercato des Lions



P.11

DEMARRAGE DES AUDITIONS DANS L'AFFAIRE DU SACCAGE AU PS

Bamba Fall boucle les face-à-face avec le juge d'instruction le 8 février



Le Doyen des juges Samba Sall a entamé hier les auditions dans l'instruction du dossier du saccage de la Maison du Parti socialiste. Les inculpés Amath Diouf, Abdourahmane Mbaye et Abdoulaye Wone ont ouvert le bal. Le trio a été entendu hier, pendant plus de trois tours d'horloge par le magistrat instructeur en début d'après-midi. Nos sources renseignent que les incul-

pés ont réitéré leurs dénégations faites à l'enquête préliminaire. En d'autres termes, ils ont clamé leur innocence. Les auditions se poursuivent aujourd'hui et même jusqu'à vendredi prochain. Elles seront bouclées la semaine prochaine par Bira Kane Ndiaye, chef de cabinet du maire Khalifa Sall et Bamba Fall, maire de la Médina. Le premier sera entendu le 7 février et le second le lendemain 8

février. Et c'est à la fin de toutes les auditions que des demandes de liberté provisoire seront déposées. Ces militants socialistes sont en prison depuis le 9 janvier dernier à l'exception d'Amath Diouf placé sous mandat de dépôt le 6 du même mois.

Bamba Fall et ses camarades de parti sont écroués pour tentative d'assassinat, de violences et voies de faits, de coups et blessures volontaires, de destruction de biens appartenant à autrui et de menace de mort. Le référendum du 20 mars 2016 est à l'origine des démêlés judiciaires de ces proches du maire de Dakar Khalifa Sall. A la veille de cette consultation électorale, le 5 mars précisément, le PS avait convoqué son bureau politique pour entériner sa décision de voter pour le "OUI". La rencontre s'est terminée par des actes de vandalisme car des partisans du NON s'en étaient pris à leurs camarades. A la suite de ces incidents, la direction du PS a porté plainte. ■

GAMBIE

Le président Adama Barrow s'est finalement résolu à travailler avec un gouvernement de 18 membres. D'ores et déjà, 11 postes ministériels ont été pourvus. C'est ce qu'a révélé son porte-parole, Halifa Sallah, lors de son point de presse quotidien de ce mardi à Banjul. Les titulaires des 11 portefeuilles ont déjà reçu leur notification et seront assermentés ce mercredi à



Le Président Adama Barrow

de l'ancien bâtonnier de l'ordre de Gambie Sheriff Tambadou, qui a présidé la prestation de Adama Barrow à Dakar. On peut aussi noter la présence plus que probable de Ousainou Darboe, leader de l'UDP, de Henry Gomez leader du Gambia Peoples Democratic Party, de Hamat Bah, d'Omar Jallow leader du parti de l'ancien Président Dawda Kairaba Jawara, de Lamin Dabba ou encore de Mai Fatty, le conseiller spécial de Barrow annoncé au ministère de l'Intérieur.

GAMBIE (SUITE)

A souligner que le Président Adama Barrow a également annoncé ce mardi que la très redoutée National intelligence Agency (NIA), le service des renseignements gambien, est désormais rebaptisé State Intelligence Service (SIS). Dans un communiqué lu à la télévision nationale gambienne, le Président Barrow annonce qu'il est désormais interdit aux ex-agents de la NIA et à ceux de l'actuel SIS d'arrêter des citoyens ou d'interpeller toute personne sur le territoire gambien. Ce rôle est désormais dévolu à la police régulière.

CNJS

Fara Ndiaye, le candidat malheureux à l'élection du président du Conseil national de la Jeunesse du Sénégal (CNJS), devra encore patienter avant de voir sa requête épluchée par la Justice. La Cour d'appel de Dakar, qui devait se pencher sur le recours du délégué de Saint-Louis hier, a renvoyé l'audience au 28 février prochain pour plaidoiries. Au lendemain du scrutin qui a consacré l'élection de Khadim Diop, Fara Ndiaye a déposé une requête aux fins d'annulation pour causes d'irrégularités. Dans son recours, le

REPORT DE LA DATE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

La classe politique entre résignation et dénonciation

Le report des élections législatives au 30 juillet prochain était souhaité par la classe politique du fait du mois de ramadan. Cependant l'opposition dénonce le manque de concertation du régime dans le choix de la nouvelle date du 30 juillet 2017.

C'est connu. Les élections législatives sont finalement fixées pour le 30 juillet prochain au lieu du 02 comme initialement prévu. Le chef de l'Etat a signé un décret dans ce sens vendredi dernier. Un report différemment apprécié au sein de la classe politique nationale. L'ex Premier ministre du Gouvernement de Macky Sall, Abdoul Mbaye a d'emblée assimilé la mesure à une dictature. Parallèlement, le maire de Dakar milite pour le respect des textes pour la tenue des élections législatives.

Invité de l'émission du Grand jury dimanche dernier sur la Rfm, Khalifa Sall n'a pas manqué d'étaler ses préoccupations sur "la nébuleuse" qui entoure la modification du calendrier électoral. Toutefois, il faut relever que ce report était une demande de l'opposition. Lors de sa rencontre du 01 décembre avec le président de la République. En effet, les camarades de Déthié Fall avaient interpellé le chef de l'Etat sur la date du 02 juillet 2017 dont une partie de la campagne pourrait se dérouler dans le mois de ramadan. Une interpellation restée sans feedback d'après le vice-président de Rewmi. "Nous dénonçons la tergiversation au sommet de l'Etat sur la date des élections. Ce qu'il y a déploré, c'est le manque de concertation sur le processus électoral. Le président de la République connaissait déjà la date durant laquelle il comptait organiser les élections et peut être qu'il nous avait appelé dernièrement pour qu'on valide le schéma qu'il est le seul à connaître", a fustigé Déthié Fall. Ce der-

nier est d'avis que l'Etat doit arrêter de "rafistoler" la loi pour satisfaire un calendrier personnel. Il appelle par conséquent à l'application des dispositions du code électoral. Cependant le membre de Manko Wattu Senegaal reconnaît qu'à travers ce report, l'Etat n'est pas dans "l'illégalité". "Ce qu'il faut juste rappeler sur le code électoral c'est que les élections législatives doivent se tenir au plutôt 60 jours avant la fin de l'actuel Législature ou au plus tard 20 jours avant la fin de l'actuel Législature selon l'article L152. Et sur l'article L355, on parle de la tenue des élections législatives de 2017 au plus tard à la fin de l'actuelle législature. Ce qui fait qu'il a retenu la date du 30 Juillet qui correspond à la date exacte de la fin de l'actuelle législature pour organiser les élections", précise-t-il.

Dans la même lancée, le porte-parole de la Ld, renseigne que la nouvelle date choisie pour les élections ne pose aucun problème du point de vu de la légalité "dans la mesure où la présente législature a été installée le 30 juillet 2012". Moussa Sall trouve, cependant déplorable l'attitude de l'opposition qui n'a pas selon lui daigné répondre au dernier appel du chef de l'Etat. "Si les responsables de l'opposition ont quelque chose à reprocher au président, je crois que c'était le moment propice de répondre à l'appel et d'éclaircir un certain nombre de chose. Dans ce pays, nous devons construire un dialogue autour des élections", pense le membre de la Ligue démocratique. ■

HABIBATOU TRAORÉ

ENQUÊTE

Publications - Société éditrice
Mermoz Pyrotechnie
Villa N°23, 2° étage
Tél. : 33 825 07 31
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur Général :
Mahmoudou Wane
Directeur de publication :
Ibrahima Khalil Wade
Rédacteur en chef :
Gaston Coly
Secrétaire de la Rédaction :
Assane Mbaye
Grands Reporters :
Babacar Willane & Mahmoudou Wane
Chef de Desk Société :
Fatou Sy
Chef de Desk Sports :
Adama Coly
Chef de Desk Éco-Social :
Aliou Ngamby Ndiaye
Chef de Desk Culture :
Bigué Bob

Rédaction :
Louis Georges Diatta, Viviane Diatta,
Mame Talla Diaw, Aida Diène,
Ousmane Laye Diop, Cheikh Thiam,
Habibatou Traoré
Correcteur :
Boubacar Ndiaye

Directeur artistique :
Fodé Baldé
Maquette :
Penda Aly Ngom Sène, Bollé Cissé

Service commercial :
montage.enquete@gmail.com
Tél. : 33 825 07 31 - 77 122 71 10
Impression : **AFRICOME**

requérant dénonce "des anomalies qui ont fortement entaché la régularité et la fiabilité de ces élections". Parmi les griefs soulevés, Fara Ndiaye fustige la violation de l'article 8 du règlement intérieur du CNJS. Ledit article dit : "Les collèges des organisations membres, au préalable, devront organiser leurs primaires désignant leurs représentants dans le Comité exécutif national un (01) mois avant la Conférence nationale, sous la supervision du CNJS". Or, en l'espèce, le requérant renseigne que le collège des syndicats a tenu son élection le 7 décembre, celui des mouvements affiliés le 17 décembre alors que l'élection était prévue les 28-29 et 30 décembre 2016.

FRANCE TELEVISIONS / EXCAF

La société française de programme, France Télévisions charge de nouveau le groupe EXCAF. Dans un communiqué

parvenu à notre rédaction, elle note que l'entreprise du défunt Ben Bass Diagne "refuse d'appliquer les décisions de justice et continue de reprendre les chaînes du groupe France Télévisions", sans autorisation. Elles sont en l'occurrence France 2, France 3 et France 5. Le pire est qu'EXCAF "vient même d'annoncer la reprise de France 4 dans son bouquet", regrette la société française. Avant de "démentir publiquement tout accord ou contrat qui le lierait avec EXCAF qui, de ce fait, viole les droits de propriété intellectuelle de France Télévisions et des ayants droit". "Depuis 2013, et à trois reprises, France Télévisions a assigné en justice l'opérateur sénégalais EXCAF pour la reprise" de ses chaînes. Et "lors de chacune des assignations en France comme au Sénégal", le groupe sénégalais a été condamné, renseigne France Télévisions.

SECTEUR DES HYDROCARBURES

La concurrence totale

Sur le plan territorial, Dakar n'est qu'une petite bande de terre. Mais en termes de parts de marché, la région a une taille élephanterque et une rentabilité assurée. D'où cette compétition sans merci entre distributeurs des hydrocarbures et qui conduit à une course effrénée vers la construction de nouvelles stations-services. Une anarchie qui n'est pas sans conséquences sur les relations avec les populations. Mais lorsque le gouvernement décide de geler les constructions, les indépendants, qui y voient une mesure en faveur de la multinationale Total, l'accusent de manquer de patriotisme économique, à la fois sur ce point et sur tant d'autres.

TENSION À DAKAR

La taille du gâteau en cause

Dans la distribution des hydrocarbures, Dakar est devenue le concentré de toutes les ambitions. Mais le gâteau semble trop petit pour satisfaire les appétits. D'où les nombreux conflits avec les populations et les incompréhensions avec les autorités.

Dakar est une petite assiette foncière. Avec ses 550 km², la région représente 0,3% du territoire national. Concentrant l'essentiel de la distribution du carburant avec 70% du volume national, elle fait l'objet de toutes les convoitises. Chaque compagnie fait des pieds et des mains pour se faire une place au soleil...de la capitale. En fait, toute station-service érigée à Dakar est rentable, quel que soit son lieu d'implantation. Mais certains endroits semblent être plus stratégiques que d'autres. Par exemple, une station bien placée peut faire jusqu'à 150 millions de chiffre d'affaires par mois. La Vdn, bien qu'abritant 7 stations, plus une huitième en construction à la cité Tobago, continue de susciter des convoitises. Son prolongement jusqu'à Keur Massar aiguise les appétits. Il en est de même de la corniche ouest quasi "vierge". La route de l'aéroport ainsi que l'avenue Cheikh Ahmadou Bamba sont aussi prisées.

Cette boulimie est à l'origine de plusieurs conflits avec les populations. Les litiges sont aujourd'hui nombreux entre compagnies de distribution et citoyens. Outre celui qui oppose Eydon aux résidents d'Ouest foire, l'on se rappelle encore le bras de fer entre Vivo Energy et le collectif de Fann Résidence au sujet d'une station entre l'Université Cheikh Anta Diop, l'ambassade du Mali et la résidence du Cardinal.

En octobre 2016, une autre unité d'Oryx en construction au Rond-point de l'Hôpital Philippe Maguilène Senghor a été rasée dans le cadre



d'une opération de libération des emprises de la ville. En 2010, deux stations ont été construites dans la forêt classée de Mbao, suscitant une vive polémique. Ce qui n'a pas empêché l'érection d'une troisième une année plus tard. La station que le Groupe Eiffage/SENAC a attribuée à son compatriote Total a suscité l'indignation chez les acteurs du secteur. Ameth Guissé le président de l'ASP parle même de l'autoroute comme étant un "territoire colonial".

Conflits, polémiques et refus

Pourtant, tous ces conflits ouverts ne sont que la partie visible de l'iceberg. A l'occasion d'un autre travail sur ce sujet, Abdou Diop, un conseiller du maire de Dakar Khalifa Sall, révélait que les demandes rejetées étaient de plus en plus importantes. En fait, depuis son arrivée à la municipalité, le socialiste essaie d'imposer un minimum d'ordre dans la ville. La multinationale française Total ne dira pas le contraire. Elle qui s'est vu rejeter une

demande de plusieurs stations sur le terre-plein de la VDN, c'est-à-dire l'espace situé entre les deux voies. Georges Fernandez révèle lui aussi qu'une requête a été refusée à API toujours sur la VND, à hauteur de la permanence du Parti démocratique sénégalais. L'argument avancé, selon lui, est que c'est une zone d'habitation.

Mais ces cas d'avis défavorables et de bras de fer ne semblent pas décourager les distributeurs. Ces derniers n'ont nullement l'intention de baisser les bras. Au contraire, ils ont même une conception contraire à celle de l'opinion et des autorités. Lorsque ces dernières soutiennent que Dakar est saturée, les autres dégagent en touche. Bien que reconnaissant que les points de vente ont beaucoup augmenté, les acteurs n'en demeurent pas moins convaincus qu'il reste encore de la place parce que la ville s'agrandit, occasionnant une croissance démographique. "Même si le nombre de stations augmente, c'est tant mieux ! Si les dis-

tributeurs investissent, c'est parce qu'il y a une demande qu'il faut satisfaire. L'économie croît, la classe moyenne sénégalaise se développe et avec elle le parc automobile. Des stations en plus, c'est de l'emploi en plus dans un pays qui en a besoin", rétorque Babacar Tall de Elton. Son collègue Ameth Guissé lui, estime qu'il y a des artères de la capitale qui ne souffrent pas de concentration. L'autoroute à péage est citée en premier exemple, suivi du plateau où, dit-on, il y a moins de 10 stations appartenant exclusivement aux majors (Total et Shell). La course est donc plus que jamais lancée !

D'ailleurs, les distributeurs sont tellement convaincus du potentiel à Dakar qu'ils n'ont pas hésité à remettre en cause les chiffres du Comité national des hydrocarbures (CNH). Dans une sortie, M. Dème a déclaré qu'un recensement fait en 2014 a révélé qu'il y a près de 650 stations au Sénégal et que les 2/3 sont à Dakar. Une affirmation immédiatement contredite par certains acteurs. "Qui peut attester qu'il y a 488 stations à Dakar ? Manifestement, monsieur le secrétaire permanent s'est trompé sur les chiffres", dicit Ameth Guissé.

Lobbies et complicités

Par ailleurs, au vu de la prolifération des points de vente, on ne peut manquer de se demander s'il n'est pas aussi facile de construire une station que d'ouvrir une boutique ou une gargote. Et pourtant, la procédure est très complexe, du moins sur le papier. Car elle fait intervenir plusieurs services de l'Etat. Du fait de son statut d'établissement classé, une station nécessite une étude préalable de la Division de l'environnement et des établissements classés. Celle-ci délivre un certificat de conformité. Le ministère de l'Habitat intervient dans le processus. Une étude d'impacts environnementaux est aussi exigée. L'Ageroute qui doit

veiller à la fluidité de la circulation a son avis. De même que la sécurité civile. C'est seulement après tout cela que la mairie de Dakar donne son aval ou pas.

Une question se pose à ce niveau : comment expliquer alors que des points de vente soient presque partout dans la ville, généralement distants les uns des autres de quelques centaines voire quelques dizaines de mètres et parfois accolés aux maisons ? Car il faut bien reconnaître qu'il y a des stations qui ne respectent pas les normes sécuritaires. Des titres fonciers à l'origine destinés à l'habitat abritent aujourd'hui des pompes. Ameth Guissé l'admet d'ailleurs dans sa contribution. "Le constat de la prolifération des stations-services est réel, concède-t-il, et parfois même certaines sont implantées de manière anarchique sans respect des normes environnementales et ceci, pas seulement à Dakar mais sur l'ensemble du territoire".

Comment est-ce possible avec autant d'étapes à franchir ? La réponse est à trouver dans la défaillance pour ne pas dire la complicité de ceux qui interviennent dans le processus. "Il y a des gens qui font tout pour avoir des passe-droits afin de passer entre les mailles du filet", se désole M. Diop. Il est aussi à relever la responsabilité des maires qui, face aux ressources importantes générées par l'implantation des stations dans leur commune, ferment les yeux sur les autres aspects. Il y a deux ans, les autorités de la ville regrettaient l'absence du soutien de l'Etat dans leur tentative de normaliser les choses. Aujourd'hui que la puissance publique semble enfin prendre conscience de l'importance de prendre en charge cette question, il est permis d'espérer qu'il y ait plus d'ordre dans cette activité. A moins que la raison commerciale des lobbies l'emporte sur la sécurité publique et le confort des populations. ■

CONSTRUCTION TOUS AZIMUTS DE STATIONS

Les effets de la loi et de la péréquation

Accusés de se livrer à une occupation anarchique de l'espace pour des raisons purement commerciales, les sociétés de distribution des hydrocarbures se déchargent sur la loi. Que ce soit Babacar Tall, Ameth Guissé ou Georges Fernandez, tous ont la même idée sur un aspect du problème. Pour eux, c'est la loi qui explique en partie le nombre de stations à Dakar. En fait, celle-ci exige à chaque détenteur de licences d'avoir au moins 5 points de vente en 5 ans. Au cas contraire, la licence est reti-

rée. Or, à ce jour, près de 40 licences ont été accordées, révèle le secrétaire permanent du Comité national des hydrocarbures, Pape Alassane Dème. Un paradoxe, selon Babacar Tall qui trouve incohérent qu'on octroie des permis et qu'en même temps, on freine l'activité. Ameth Guissé propose la révision des textes pour porter le nombre de stations obligatoires à 3 unités le temps d'un quinquennat.

Il y a en outre la péréquation. En fait le prix du litre du carburant est le même partout dans le pays. Or, pour faire parvenir le liquide dans certains

endroits du pays, il faut supporter le prix du transport. Afin de trouver le juste milieu, l'Etat a mis en place un mécanisme appelé système de péréquation. Il s'agit d'un montant à ajouter ou à prélever sur chaque litre transporté en fonction de la destination. La péréquation est actuellement de 20 F par litre. Celui qui paye moins que cette somme verse le reliquat à l'Etat. Et celui qui débourse plus que ça doit être remboursé. A Dakar, un litre est expédié à destination pour 4 F. Donc en plus de la forte demande, la ville a l'avantage du

coût du transport. Jusqu'à Thiès et même Touba, la facture du portage n'excède pas 20 F/litre. Il n'y a donc pas de problème.

Mais au-delà de ces villes, les sociétés payent plus que la péréquation. Pour aller à Cap Skiring ou à Kédougou, il faut régler une note de 80 à 100 F/litre, indiquent des interlocuteurs. Ce qui fait un gap de 60 à 80 F par litre. Et des centaines de millions pour les sociétés modestes et des milliards pour les majors. Or, l'Etat reste des mois voire des années sans rembourser cette péréquation "très lourde à supporter". Même si d'un autre côté, le versement du reliquat à l'Etat pose aussi des interrogations.

S'implanter à l'intérieur du pays

représente donc un double inconvénient : une demande moins forte et une péréquation qui s'accumule. Si on prend l'exemple d'une société comme API, l'Etat lui doit environ 12 millions par mois, à en croire son patron Georges Fernandez. Celui-ci évalue le cumul depuis 2010 entre 150 et 160 millions d'arriérés. Voilà pourquoi les majors ne se précipitent pas dans certaines zones, affirme le patronat local. Un des nationaux rappelle d'ailleurs que Sédhiou n'a jamais connu de station avant l'arrivée des indépendants. Quant à Shell, il avait tout bonnement fermé sa station de Fatick. Il a fallu qu'un Sénégalais s'y implante et que la ville connaisse une certaine vitalité pour que la société revienne. ■

GEL DES CONSTRUCTIONS DE STATIONS

L'essence de la polémique

La raison du gel des constructions des stations-services, c'est le carburant qui a relancé la machine de la polémique dans la distribution des hydrocarbures. Les indépendants dénoncent une mesure "illégal" en faveur des multinationales.

Face aux députés le 28 novembre 2016, le ministre de l'Energie, interpellé sur la prolifération des stations-services à Dakar, avait déclaré que l'Etat a décidé de décréter une pause. "A Dakar, les constructions sont gelées. Il n'y aura pas de nouvelles stations jusqu'à nouvel ordre", déclarait Thierno Alassane Sall à l'Assemblée nationale. L'autorité avait ajouté que désormais, les ministères concernés allaient se pencher sur la question "pour trouver une solution définitive à la carte des stations-services dans la capitale sénégalaise".

Aussitôt la mesure annoncée, les distributeurs nationaux ont rué sur les brancards. Les deux associations regroupant les indépendants que sont l'Association sénégalaise des pétroliers (ASP) et l'Association sénégalaise des professionnels du pétrole (ASPP) ont tous manifesté leur désapprobation, accusant l'Etat de rouler en faveur des majors, particulièrement la multinationale française Total. "Geler les constructions, c'est dire à certains qui ont des ambitions qu'ils ne vont plus croître. C'est une décision qui favorise un acteur au détriment des autres. On se demande si c'est une coïncidence, mais la mesure arrive à un moment où Total a fini d'investir. Comment l'Etat sénégalais peut décréter que les entreprises sénégalaises n'ont plus le droit d'investir et de grandir ?" se demande le PDG de Elton, Babacar Tall.

Pour lui, si l'Etat estime qu'il y a trop de stations, il doit voir qui en sont les propriétaires et éviter de prendre une mesure inique. "Si on fait le tour de la ville, on remarquera d'ailleurs que c'est toujours les mêmes distributeurs (des multinationales) qui construisent. Tout ceci, dans une stratégie d'occupation tous azimuts de l'espace pour éliminer la concurrence sénégalaise", dénonce-t-il.

Même réaction du côté du patron de la société API. Georges Fernandez



Station en construction à Yoff

se dit doublement surpris. D'abord parce que le problème a été posé il y a longtemps sans que l'Etat ne réagisse. Et le voilà qui attend que Total ait fini de s'implanter pour décider d'agir. Ensuite, la mesure a été annoncée de façon inattendue et unilatérale, alors que les acteurs attendaient d'être convoqués par l'Etat pour discuter de la question.

Fausse réponse à une vraie question

Dans une contribution signée le lendemain de la tutelle, le président de l'ASP, Ameth Guissé, a fustigé l'attitude de l'Etat, qualifiant la mesure de "fausse réponse à une vraie question". De son point de vue, si l'Etat veut mettre de l'ordre dans le secteur, il lui faut créer une structure disposant de pouvoir lui permettant de veiller à la bonne marche des mécanismes de concurrence. "Réguler le marché nécessite une rationalisation en enrayant/équilibrant certains doublons sur certains axes, corriger ainsi l'abus de position dominante d'un opérateur, situation faussant la concurrence saine et loyale (la directive européenne en la matière est une jurisprudence)", souligne le boss de Maack Petroleum.

Si la polémique est aussi vive, c'est que la capitale sénégalaise constitue un endroit plus que stratégique dans la distribution des hydrocarbures. Les

2/3 des volumes y sont commercialisés. Dans son discours de lancement du Train express régional, le Président Macky Sall a souligné que 40 000 véhicules sont immatriculés chaque année dans la région. Cette circonscription administrative concentre à elle seule 80% des voitures enregistrées dans le pays. D'après M. Fernandez, une station à Dakar vend entre 12 000 et 14 000 litres par jour. "Au-delà de Thiès et Mbour, il faut 4 à 5 jours pour écouler la même quantité", relève-t-il.

"Mesure illégale et antipatriotique"

Si elle est bien placée, une station à Dakar peut faire jusqu'à 150 millions de chiffre d'affaires par mois, révèle Ameth Guissé. Du fait de cette rentabilité, la bataille est sans merci. Le gel des constructions, synonyme du maintien du statu quo, ne peut donc être agréé que par ceux qui n'ont pas encore une bonne assise dans la ville. En guise de comparaison, Total indique sur son site officiel détenir 80 points de vente à travers la région. Elton, le "major national" n'en compte qu'une dizaine. Quant à API, il en a deux sur un total de 22 stations dans tout le pays. Les français sont ainsi les grands gagnants.

Ce que les nationaux ne peuvent pas accepter. M. Tall précise que le patronat sénégalais ne demande

aucun privilège de la part de l'Etat. Tout ce qu'il exige, c'est que les normes de la concurrence soient effectives et qu'elles restent les mêmes pour tous les acteurs. Seulement, certaines décisions de l'autorité comme celle relative au gel des constructions et le silence sur certains dossiers lui donnent le sentiment que "les gouvernants se soucient plus des étrangers que de ses propres fils". "Si on réfléchit un peu, un tel arrêté signifierait qu'on gèle les parts de marché actuelles au profit exclusif des multinationales qui ont pris de l'avance sur les sociétés sénégalaises", regrette-t-il.

Arrêt de mort des entreprises nationales

A son avis, la mesure, au-delà d'être "antipatriotique", est surtout "illégal". Elle est également particulièrement dangereuse pour les nationaux, prévient M. Tall. Il est persuadé que si jamais une telle décision est actée, elle sera synonyme de certificat de décès de toutes les sociétés sénégalaises qui se verraient ainsi privées des 2/3 des volumes de vente qui se font à Dakar. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir alerté. Lorsque la rumeur a circulé, les acteurs ont ensemble écrit au ministre de l'Energie pour demander plus d'informations tout en l'invitant à des discussions préalables si toutefois la mesure était envisagée. Non seulement la correspondance est restée sans réponse, mais à la place d'une concertation, ils ont appris l'information à travers la presse.

Seulement, ils ne comptent pas baisser les bras. La première réaction consiste à faire comme si de rien n'était. Ainsi, quand bien même ils ont eu la nouvelle, ils refusent de prendre un article de presse pour une note d'informations officielle. "Pour nous, cet arrêté n'existe pas. Nous ne pouvons même pas imaginer qu'il puisse exister", se démarque Babacar Tall. Ameth Guissé lui, affirme qu'il ne serait pas étonné de voir la loi être suspendue ou modifiée avant même son abrogation. Ces acteurs déclarent attendre une notification officielle. Seulement, ils se heurtent déjà à la réalité du terrain. "Les demandes d'autorisation ne sont plus instruites. En réalité, l'administration a appliqué la mesure sans nous informer", déplore une source. ■

AUTOROUTE, PLATEAU, APPROVISIONNEMENT

Absence de patriotisme économique

Même si les indépendants ne demandent pas d'être favorisés par l'Etat, ils ne cracheraient pas sur des mesures allant dans le sens d'un patriotisme économique. "Si l'Etat le fait, tant mieux ! C'est d'ailleurs le cas dans beaucoup de pays", souligne Babacar Tall. Cependant, à les écouter, on a l'impression que c'est plutôt le contraire qui se passe. Selon eux, l'Etat prend des décisions ou ferme les yeux sur des faits antipatriotiques.

Deux exemples illustratifs : l'approvisionnement en carburant et l'autoroute à péage. "J'ai beaucoup de mal à comprendre que des sociétés comme Dakar Dem Dikk ou autres s'approvisionnent chez les multinationales alors que nous pouvons offrir valablement les mêmes produits et services. Le Sénégal a son indépendance politique depuis 1960 mais le pays ne sera réellement indépendant que le jour où les Sénégalais auront la main mise sur l'économie du pays". Et il ne faut surtout pas leur parler de savoir-faire puisque, répondent-ils, ils sont tous des anciens des multinationales où ils ont fourbi leur armes.

S'agissant de l'autoroute à péage, Eiffage a fixé, d'après Ameth Guissé, des critères internationaux pour l'attribution de points de vente. Et il a fini par choisir son compatriote Total. D'après M. Guissé, l'entreprise de BTP a renvoyé l'ascenseur à la compagnie pétrolière suite à une plate-forme qu'elle a construite pour lui pour une valeur de 312 millions d'euros. "L'octroi des sites au groupe pétrolier français sans appels d'offre semble obéir à cette logique. Aussi et selon certaines sources, Total serait actionnaire dans le Groupe Eiffage. Si c'est le cas, nous sommes là en présence d'un réel conflit d'intérêts", fulmine-t-il.

À son avis, si privilège il doit y avoir dans l'attribution, la cohérence voudrait que les sociétés Elton et Shell dont les stations-services ont été démolies pour les besoins de l'autoroute à péage soient prioritaires. Aujourd'hui, les nationaux, après avoir dénoncé le procédé, font des pieds et des mains pour être présents sur cet axe qui concentre 15 000 véhicules par jour. Mais ils se heurtent à un mur. "Les demandes sont systématiquement rejetées par Senac", s'indigne cet interlocuteur. Il s'y ajoute qu'à Dakar plateau où il y a l'essentiel de l'administration publique, il n'y a que les majors qui y officient, dénonce-t-on. Autant de faits qui indiquent qu'il y a un problème de patriotisme économique. ■

POSITION DE TOTAL

Le poids de l'histoire

Libéralisation tardive, fusion-acquisition, l'histoire de la distribution des hydrocarbures a fortement favorisé le major Total.

Dès l'instant qu'on parle de régulation dans le secteur des hydrocarbures, les distributeurs pensent à un seul mammoth : Total. La société française concentre à elle seule entre 50 et 55% des parts de marché, selon des sources. Les autres ont ainsi le sentiment d'être étouffés par cette hypertrophie du géant du pétrole. C'est pour cela qu'il est constamment accusé d'abus de position dominant. Un tour dans Dakar permet tout de même de se rendre compte qu'il y a des situations

parfois étranges. Au carrefour de Castors par exemple, on trouve de part et d'autre de la route deux stations Total qui se font face. Il en est de même, dit-on, à Diamniadio, Sébikhotane, Thiès et Saint-Louis. A Dakar, sur plusieurs grands ronds-points comme Liberté 5, liberté 6, la place OMVS, à Patte d'Oie, "Case-bi", etc., on retrouve des stations Total.

Il est important de se référer à l'histoire pour comprendre cette "omniprésence". Il fut un temps où les 4 grands du pétrole (Elf, Exxon



Mobil, BP et Total) étaient présents au Sénégal. Avec les jeux de fusion-acquisition, Total a absorbé BP et Elf et a fini par être presque seul. Aujourd'hui, s'appuyant sur la jurisprudence européenne (Total avait libéré 70 stations à travers la France) ; ses concurrents demandent à l'Etat d'exiger de la société qu'elle cède des points de vente pour ne pas fausser la concurrence.

En outre, ce n'est qu'en 1998 que le secteur a été libéralisé. Auparavant, seuls les majors avaient droit de cité. Ainsi, la première société sénégalaise dans l'activité, API, date de 1999. "L'histoire a énormément joué en faveur des multinationales", soupire Georges Fernandez. Il n'empêche, les indépendants ont de quoi se consoler. Aujourd'hui, ils contrôlent 70% du réseau pêche. Sur le réseau terre (stations-services), ils ont 10% du super et 30% du gazole.

Cependant, les indépendants dénoncent pas mal de dysfonctionnements depuis 20 ans. Ils demandent des corrections parmi lesquelles il y a évidemment la position dominante de Total, mais aussi le foncier et la disponibilité du produit. Ils veulent que le foncier soit moins conflictogène et financièrement plus accessible et que la Société

africaine de raffinage (SAR) joue pleinement son rôle dans le stockage des produits pétroliers, surtout dans ce contexte de découverte de pétrole au Sénégal. ■

Silence chez Total

Dans le cadre de ce travail, nous avons, le 5 décembre 2016, contacté par mail la cellule de communication de Total, plus précisément son responsable, Marième Ngom. Nous avions souhaité avoir la position de la compagnie sur la décision de l'Etat et ses propositions, mais aussi sa réponse sur les différents points sur lesquels elle est interpellée. Malheureusement, notre demande est restée sans suite, comme ce fut le cas lors du premier dossier sur ce sujet. ■

PAPE ALASSANE DÈME (SECRÉTAIRE PERMANENT DU CNH)

“Il y a beaucoup de fraudes dans la péréquation”

Pape Alassane Dème est le Secrétaire permanent du Comité national des hydrocarbures, un organe consultatif. Dans cet entretien, il relève les anomalies constatées dans la construction des stations-services et dégage des pistes de solutions. Il s'est aussi exprimé sur la position de Total, l'autoroute et la péréquation.

Pourquoi l'Etat a-t-il décidé de geler les constructions de stations-services à Dakar ?

Aujourd'hui, il faut dire effectivement que la région de Dakar qui compte à peu près 0.2% ou 0.5% de la superficie totale du Sénégal, concentre le maximum de stations-services. On peut penser que les 2/3 des stations-services implantées dans notre pays se retrouvent localisées dans cette région de Dakar. Donc, comme vous le voyez, les stations cohabitent plus ou moins avec les populations. Même s'il y a une commission ou un comité chargé d'organiser cette implantation de stations-services, il n'en demeure pas moins qu'on retrouve une certaine prolifération dont les populations riveraines se plaignent souvent.

De quand date cette prolifération exagérée ?

On ne peut pas dire exactement que c'est à partir de telle date. Mais, ces cinq dernières années, on a remarqué un rush des stations-services vers Dakar. Cela s'explique par le fait que Dakar concentre pratiquement 80% des véhicules immatriculés au Sénégal. Et donc, comme c'est le carburant qui fait marcher ces véhicules, on comprend forcément pourquoi les sociétés sont venues s'implanter dans la capitale pour pouvoir écouler leur produit. C'est ça la raison fondamentale.

On parle de saturation de Dakar, mais certains distributeurs disent qu'il y a des points saturés et d'autres des axes qui ne le sont pas ?

S'il y a des points saturés et que la réglementation dit effectivement qu'on ne peut pas implanter de stations-services, il faut que les gens la respectent. S'il y a des zones non saturées, ils n'ont qu'à les montrer. Et la commission va examiner. Mais pour l'instant, toute construction de stations-services est gelée jusqu'à nouvel ordre. Il y a un comité institué par directive primatoriale qui compose les différents intervenants à savoir : l'Ageroute, les représentants des ministères de l'Energie, de l'Environnement, de l'Intérieur et des Transports. Ce comité est en train de faire un toilettage des textes pour voir comment les reprendre pour une meilleure protection des populations, mais également une meilleure protection de l'environnement.

Est-ce que ce travail se fera en concert avec des distributeurs parce qu'ils se plaignent un peu de la décision qu'ils trouvent trop unilatérale de la part de l'Etat ?

L'Etat a également des missions régaliennes qu'il ne peut pas partager. C'est tout ce qui relève par exem-



ple de la sécurité. Il y a des normes. Donc si celles-ci sont respectées, l'Etat ne va pas aller à l'encontre de ces sociétés qui veulent implanter des stations-services. Mais, une fois que l'Etat constate qu'aucune des normes n'est respectée, il a le droit d'interdire cette implantation. A notre niveau, nous veillons à ce que les normes de sécurité et de protection de l'environnement soient respectées et qu'on puisse les retrouver dans toutes les stations-services.

Le problème ne date pas d'aujourd'hui, pourquoi avoir attendu maintenant pour réglementer ?

C'est parce qu'aujourd'hui, nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup de plaintes. Avant, il n'y avait pas de plaintes. C'est au cours de ces trois dernières années qu'on a noté des plaintes récurrentes. Quand la commission s'est déplacée sur le terrain, elle a constaté que plusieurs stations n'étaient pas légalement implantées parce que ne respectant pas certaines normes.

Certains acteurs disent que vous avez attendu que le plus grand des majors, en l'occurrence Total, finisse de s'installer pour maintenant geler. La décision est donc à sa faveur.

C'est faux ! C'est tout à fait faux ! Ça n'a rien à voir. Comme je l'ai dit, il y a trois, quatre ans, il y a eu les plaintes. C'est à partir de là que nous nous sommes levés pour aller voir. On a étudié la première plainte qui avait été déposée par les populations de Bopp contre une entreprise. C'était une société X, Y, Z. Je ne veux pas donner le nom. Dans les documents qu'il a remis à l'urbanisme, il a dit qu'il voulait construire pour le siège social de sa société. Les gens ont donné un avis favorable. Par la suite, les gens ont constaté qu'il faisait des pompes. C'est à ce moment que les populations ont commencé à crier, parler, envoyer des lettres à la Primature et à la Présidence.

C'est comme ça que l'on a été

informé ; dans ce cas, nous sommes allés directement à Bopp pour voir. On a vu effectivement que c'était une station de services. Maintenant le cas de Total, il faut l'expliquer de manière historique. Total était une station en tant que telle, il y avait également en son temps Elf. Il y avait Bp, Mobile. C'étaient les quatre grands. A un moment donné, Elf a été racheté par Total. Tous les actifs d'Elf allaient revenir à Total. Effectivement, il y a un des indépendants qui avaient posé le problème pour dire qu'il fallait éviter la concentration des points de vente d'Elf dans Total. Voir comment racheter ces stations-services pour les vendre à d'autres indépendants. Il y a un opérateur qui l'avait dit et qui faisait partie des indépendants. Et il s'inspirait d'une jurisprudence qui était en cours dans les pays européens qui avait décidé que les stations Total puissent être vendues à des acteurs autres que Total. Nous, nous ne l'avons pas fait. Ne me demandez pas pourquoi. En ce temps, je n'étais pas là. Ce que je dis, c'était entre 1998 et 2000. En tout état de cause, on a vu effectivement que Total a gardé certaines stations-services qui appartenaient à Elf. Maintenant le problème, c'est que si vous voyez que ça peut poser un problème de position dominante qui peut fausser la concurrence, saisissez la justice. Il y a la loi 94 sur le contentieux, vous pouvez très bien passer par ce canal-là et voir comment aller à la reprise des stations qui appartenaient à Elf.

Est-ce que ce n'est pas plus simple de réglementer au lieu de conseiller aux gens d'aller saisir la Justice ?

Ils l'ont déjà fait. Je pense qu'ils ont saisi la justice pour demander à ce que les anciens points de vente d'Elf puissent être vendus à d'autres. Maintenant je ne sais où est-ce qu'ils en sont. Les indépendants ont également posé le problème de la station Total qui est vers l'autoroute à péage. Nous répondons que ce n'est pas l'Etat qui a donné à Total la possibi-

lité d'implanter sa station de services au sein de l'autoroute à péage. Celle-ci est gérée par une structure : Eiffage. C'est cette dernière qui en est le concessionnaire. Et je crois que Total a signé une convention avec Eiffage, il lui a donné la possibilité d'implanter une station-service. Nous ne sommes pas encore régulateurs. Nous sommes un organe consultatif du gouvernement.

Ils n'ont qu'à saisir la Justice pour dire que cette session d'Eiffage à Total n'est pas conforme à la réglementation. S'ils le veulent, ils n'ont qu'à le faire et ensuite la Justice tranchera. Elle dira s'il y a lieu de reprendre la procédure ou bien que l'on laisse Total s'implanter et ensuite voir comment faire en sorte que les autres puissent s'implanter tout au long des autoroutes à venir. Je pense que telle est la solution, mais on ne peut pas demander le retrait de Total. Il y a d'autres autoroutes qui sont en cours de construction comme l'Ila Touba. Il est prévu d'aller jusqu'à Saint-Louis, Kaolack. La véritable bagarre est de voir comment eux aussi doivent faire pour qu'ils puissent disposer d'espaces sur ces autoroutes afin d'y implanter des stations-services.

Peut-on connaître le nombre de stations qui ne respectent pas les normes ?

Actuellement, je n'ai pas de chiffres. Mais nous nous sommes rendus dans plusieurs régions du pays et je dirais même sur toute l'étendue du territoire pour voir si les stations implantées respectent bel et bien les normes. Dès que nous voyons une station qui n'est pas légalement constituée, on fait une mise en demeure au propriétaire. C'est à lui de faire en sorte que sa station respecte toutes les normes. Le CNH et la Direction de l'environnement et des établissements classés et la Direction de la protection civile du ministère de l'Intérieur travaillent d'arrache-pied pour faire respecter toutes les normes d'implantation de stations. Nous le faisons en tenant en compte les intérêts des populations riveraines et de l'environnement.

Qu'avez-vous constaté comme manquements ?

Je dirais que nous avons constaté beaucoup de choses à revoir. A Touba par exemple, on a vu des eaux de ruissellement partout. Nous avons vu aussi des extincteurs qui ne sont bien normalisés et avons demandé à tous les propriétaires de mettre aux normes toutes les installations avant notre prochaine visite. Si on s'aperçoit que rien n'est fait, on peut retirer la licence à la société fautive. Il faut que tous les propriétaires mettent à la disposition du CNH leurs autorisations d'exploitation. L'on a aussi noté une illisibilité des consignes de sécurité, l'absence de documents prouvant la formation du personnel, la non-généralisation des ports d'équipements de protection, (bottes, chaussures, gants). Pour un garage, nous avons vu effectivement que la cuve d'hydrocarbure de 30 000 m3 n'était pas étanche. Imaginez 30 000 m3 qui se déversent.

Comment comptez-vous mettre un terme à l'anarchie dans ce secteur ?

Ce que l'on est en train de faire, c'est de revoir la réglementation pour fixer les distances minimales entre station de même couleur, mais également entre stations de différentes couleurs. La distance vise à minimiser certains risques. Une station qui peut prendre feu, alors qu'une autre est à moins de 25 mètres, s'il y a une explosion, personne ne peut dire si la deuxième station ne va pas prendre feu. Il y a des propositions que l'on avait reprises en nous inspirant de ce qui se faisait au Maroc. On est en train de revoir la réglementation dans ce sens pour mettre des normes minimales. Maintenant, le grand problème, c'est l'existant. Si une station est à 25 m d'une autre, est-ce qu'on peut la lever comme ça du jour au lendemain. Comme on dit généralement, en Droit, la réglementation est faite pour l'avenir. Certainement on va dire : à compter de ce jour, avec la signature de ce décret ou de cet arrêté, toutes les stations doivent obéir aux normes minimales.

Les acteurs disent que les problèmes dans la péréquation défavorisent l'implantation à l'intérieur du pays. Qu'en pensez-vous ?

Ça n'empêche pas de s'implanter. On a réglé le problème de la péréquation. Il y a 20 francs de péréquation. Il est vrai que quand vous distribuez à Dakar, vous collectez une certaine somme que l'Etat va garder. Quand vous allez à Tambacounda, c'est une charge que l'Etat rembourse. Supposons que ça soit 60 F par litre, vous déposez 100 litres, on multiplie par 60, ça fait 6 000 F le coût de transport. Mais vous devez amener toutes les pièces justificatives comme quoi vous avez déchargé à Tambacounda les 100 litres. Une fois que vous les avez déposées au ministère de l'Economie et des finances, on fait le calcul. On sait que de Dakar à Tambacounda, le coût, c'est tant de francs et on va vous rembourser. Depuis un bon moment, c'est devenu fluide ; les gens arrivent à percevoir leurs dus.

Comment se fait-il qu'il y ait des dettes qui remontent à 2010 voire au-delà ?

Si vous amenez des pièces qui ne sont pas vraiment nettes, on va les rejeter parce qu'il y a beaucoup de fraudes aussi. Quelqu'un peut venir déposer à Thiès pour 4 ou 5 francs peut-être et après, dire qu'il a déposé à Tambacounda et aller voir des gars de Tambacounda qui lui font des tampons bidon. Je ne dis pas qu'ils le font mais quand même, il y a eu des fraudes et l'Etat a le devoir impérieux de vérifier toutes les pièces justificatives. Ceux qui sont chargés de voir les documents prennent le temps nécessaire pour bien faire leur travail. Car, s'ils valident une pièce alors que cette dernière est défectueuse, demain c'est sur leurs propres fonds qu'ils vont payer. Donc si un vérificateur n'est pas convaincu par une pièce, il peut exiger une autre. Cela peut être à l'origine des lenteurs. Mais depuis un bon moment, la situation est excellente parce que plus de 70% des volumes sont dépotés à Dakar. Et là, c'est l'Etat qui engrange de l'argent, c'est peut-être 30%, 25% qui vont dans les autres régions, ce n'est rien. ■

DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉLECTRICITÉ DE L'ÉTAT

30 milliards par an pour un parc de 7000 abonnements

L'Agence pour la maîtrise et l'économie d'énergie veut faire baisser la facture d'électricité de l'Etat qui est estimée à 30 milliards de F Cfa par an. Pour y arriver, l'Aeme veut mettre fin à toutes les niches de gaspillage.



Illustration

■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

L'Etat est le plus grand consommateur d'électricité. Il reste le premier client de la Société nationale d'électricité du Sénégal (Senelec). Ses dépenses publiques dans ce domaine sont estimées à 30 milliards de F Cfa. Ce qui représente 10% du chiffre d'affaires de la Senelec. Une manne financière jugée très élevée, si l'on sait que les services publics ne comptent que 7000 polices, soit en valeur relative 0,6% de la clientèle de Senelec. L'Agence pour l'économie et la maîtrise de l'énergie (Aeme), qui a fait ce

constat à travers une étude qu'elle a partagée hier au cours d'un Comité régional de développement (Créd), voit mal comment moins de 1% du parc d'abonnés peut générer 10% du chiffre d'affaires de la Senelec qui compte plus d'un million d'abonnés. Mais la réponse est très vite trouvée par le gouverneur de la région de la Dakar. Mohamed Fall, qui a présidé ce Créd, explique que cette forte consommation d'électricité par les services publics est liée à un certain nombre d'anomalies dont les "occupations illégales et irrégulières", les "branchements non conformes"... La région de Dakar totalise, à elle seule, 1 669 abonnements soit 24%

du total des polices de l'Etat. Rien que pour la capitale sénégalaise, les structures publiques payent 17 milliards de F Cfa, c'est-à-dire 59% des dépenses publiques d'électricité.

En effet, le directeur technique de l'Aeme, Daouda Gassama, qui a fait la présentation sur les dépenses publiques d'électricité de l'Etat, renseigne que parmi les manquements qui font grimper la facture de l'Etat, il y a des locaux administratifs occupés par des tiers au frais du contribuable, des fraudes d'électricité par des bénéficiaires non ayants droit, surtout dans les écoles publiques, les postes de santé... En 2014, informe toujours M. Gassama, l'Etat a payé 19 millions de F Cfa de factures pour 26 polices non utilisées. Cela s'explique, dit-il, par le fait que des services de l'Etat quittent des lieux sans pour autant résilier les contrats.

Niches de gaspillage

En outre, parmi les niches de gaspillage, il y a l'éclairage public dans les collectivités locales. D'après le directeur technique de l'Agence pour l'économie et la maîtrise de l'électricité (Aeme), dans beaucoup de communes, des lampes sont allumées en

plein jour, alors qu'il suffit juste de disposer d'une horloge astronomique qui ne coûte pas plus de 50 000 F Cfa pour que les lampes s'allument chaque jour à partir de 19h et s'éteignent automatiquement à 7h. Mais, il y a une autre donne qui explique que, dans beaucoup de collectivités locales, les lampes publiques soient allumées en plein jour. Selon le maire de Pikine Nord, Amadou Diarra qui a participé à ce Créd, il y a un vol récurrent du petit matériel installé dans les postes de courant. Ainsi, il demande à l'Etat d'aider les communes dans ce sens.

Ainsi, l'Aeme dont la principale mission est de "faire la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'administration, les ménages, les industries", veut faire baisser la facture d'électricité de l'Etat. D'après son directeur général, Birame Faye, son objectif est de faire baisser de 15% cette facture qui se chiffre à 30 milliards de F Cfa par an dont 22 milliards sont consommés par la seule administration centrale. C'est dans ce cadre, dit-il, que l'Aeme a lancé le programme Sar-Del (Analyse, suivi et réduction des dépenses d'électricité du secteur public). Grâce à ce projet, les agents de l'Aeme ont su découvrir des erreurs de facturation, des consommations estimées par la Senelec et qui sont, pour la plupart, en défaveur du client. Autre manquement constaté par l'Aeme, le building administratif qui est en construction depuis 2014 continuait à payer une facture mensuelle de 12 millions de F Cfa, alors que l'entrepreneur qui avait en charge les travaux avait pris son propre abonnement. Un écart que l'Aeme impute à la Senelec. ■

CONSOMMATION DU TABAC AU SÉNÉGAL

Une enquête sur les coûts des maladies liées à ce produit lancée

Le Consortium pour la recherche économique et sociale (Cres) a lancé une enquête sur les coûts des principales maladies liées au tabac au Sénégal. L'objectif est de faire baisser la consommation de ce produit dans le pays.

■ VIVIANE DIATTA

La lutte contre le tabac se durcit. Après le vote de la loi et la signature du décret portant interdiction de fumer dans les lieux publics, le Consortium pour la recherche économique et sociale (Cres) entame un autre combat. Il a décidé de mener une enquête sur les coûts des principales maladies liées au tabac. L'objectif est de réduire la consommation de ce produit au Sénégal. En effet, selon le constat du directeur du Cres, l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la consommation de tabac, c'est l'augmentation du prix de ce produit. Cette augmentation, estime le Professeur Abdoulaye Diagne, ne peut passer que par une taxation forte et régulière. Mais pour fixer les niveaux optimaux de taxation, ils ont besoin de connaître les coûts qui sont dus au tabagisme. "Nous allons mener une recherche



pour évaluer les dépenses faites par les malades, les hôpitaux, mais aussi les coûts pour la société. Cela nous permettra, non seulement d'avoir des indications précises sur le niveau de taxation qu'il faudrait pour couvrir au moins une partie de ces coûts, mais aussi avoir de nouvelles preuves des méfaits du tabagisme en montrant les coûts qu'il faut supporter à la société au-delà des victimes et de leurs familles", explique M. Diagne.

Une fois les coûts de ces maladies connus, ils les mettront en relation avec les recettes que l'Etat tire de la vente des produits du tabac ou des salaires perçus par les quelques centaines de personnes qui sont employées par l'industrie du tabac. Pour eux, l'industrie du tabac est "une perte sèche pour la société et on ne gagne rien dans son expansion". L'enquête va porter sur 15 hôpitaux de la région de Dakar et des autres régions. Elle va durer

entre deux et trois mois. "Nous pensons que nous aurons un échantillon assez représentatif qui nous permettra de faire une extrapolation à l'échelle nationale, parce que ce sont ces hôpitaux qui accueillent la plupart des malades victimes du tabagisme", fait-il savoir.

10 millions de mort par an, dès 2020

En outre, pour le représentant du ministère de la Santé, Oumar Ndoeye, le tabagisme est l'un des plus grands fléaux qui frappent l'humanité. Dans le monde, il y a plus de 6 millions de décès par an liés au tabac. Si rien n'est fait pour inverser la tendance, en 2020, c'est 10 millions de personnes qui vont mourir par an. "Les pays en développement risquent de payer le plus lourd tribut. Car, il y a un transfert de l'épidémie tabagisme vers l'Afrique. Les pays riches ont appliqué leurs lois et les industries du tabac se sont tournées vers l'Afrique pour combler les pertes qu'elles ont eues", explique M. Ndoeye.

Selon le nouveau rapport mondial publié au début du mois de janvier 2017, par l'Organisation mondiale de la Santé et le National Cancer Institute des États-Unis d'Amérique, on compte dans le monde 1,1 milliard de fumeurs de tabac âgés de 15 ans et plus, dont 80% environ vivent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les

RÉSULTATS DU BAROMÈTRE JANGANDOO

La lecture et les maths, les bêtes noires des élèves

Le baromètre Jangandoo a livré hier les résultats de son évaluation 2016 des performances des élèves en lecture, mathématiques et culture générale. Un taux faible de 20% a été atteint dans les 45 départements du Sénégal.

Le Laboratoire de recherche sur les transformations économiques et sociales (Lartes-Ifan) a procédé hier à la restitution des résultats de l'enquête 2016 du baromètre Jangandoo. Les conclusions de cette étude démontrent, selon la coordonnatrice du baromètre Jangandoo Rokhaya Cissé, que les enfants ont des difficultés dans les disciplines fondamentales comme la lecture, les mathématiques, surtout dans le domaine de la compréhension et de la résolution des problèmes. "Ils éprouvent de nombreuses difficultés, parce que nous avons des taux de réussite qui n'atteignent pas les 50% au niveau médian, c'est-à-dire qui est en deçà de ce qui est attendu d'un enfant de 9 à 16 ans à qui on administre un test de troisième année d'apprentissage." Le premier seuil de l'enquête s'est intéressé aux classes de CE2, le second à la 6ème et 5ème collège et le dernier aux classes de 4ème et 3ème. "Les performances, se désolent-elle, sont très faibles". Des disparités régionales sont aussi notées. D'après la coordinatrice, il faut des programmes de remédiation pour que la tendance soit renversée.

"Sur 22 000 enfants, seuls 20% ont réussi au test"

"En lecture, les résultats sont très faibles. En mathématiques et culture générale c'est légèrement mieux. Nous avons touché plus de 16 000 ménages et 22 000 enfants", dit-elle. Sur ces 22 000 enfants, seuls 20% ont réussi à ce test. Elle fait remarquer que les enfants issus des ménages dirigés par les femmes sont plus performants. "Il appartient d'ores et déjà de faire des analyses approfondies pour pouvoir corréler les informations que nous aurons sur ces ménages spécifiques et les performances de ces enfants", dit-elle. Le directeur de cabinet du ministre de l'Education nationale, Joseph Pierre Ndiaye, signale que les résultats seront étudiés attentivement. Selon lui, cela va permettre d'avoir des données exhaustives, un précieux baromètre qui vient s'ajouter au dispositif d'évaluation du ministère.

Après avoir consacré l'année 2015 à la mise au point d'un dispositif d'assurance qualité, l'échantillon passe de 10 000 à 16 000 ménages et acquiert une représentativité départementale avec 746 districts de recensement dans les 45 départements. ■

AIDA DIÈNE

simulations, a dit le représentant de l'Oms Khalifa Mbengue, montrent que les recettes annuelles provenant des droits d'accise sur les cigarettes pourraient augmenter, à l'échelle mondiale, de 47%, soit 140 milliards de dollars, si tous les pays les relevaient de 0,80% par paquet. De plus, cette hausse augmenterait les prix de vente au détail des cigarettes de 42% en moyenne, entraînant une baisse de 9% des taux de tabagisme et de 66 millions le nombre de fumeurs adultes. ■

AVORTEMENT CLANDESTIN ET EXERCICE ILLÉGAL DE PROFESSION DE MÉDECINE

L'épouse d'émigré et l'infirmier à la retraite encourent un an de prison

Si Dieynaba Thiam et Hameth Konaté risquent 1 an ferme pour interruption volontaire de grossesse (Ivg) et exercice illégal de profession de médecine, Maïram Wane et Mariétou Ngom encourent 6 mois d'emprisonnement pour complicité desdits délits. Le quatuor sera édifié sur son sort demain.

AWA FAYE

Le Parquet est formel. L'infirmier à la retraite Hameth Konaté a posé un acte dont il n'avait pas la qualité requise. Il n'est pas un gynécologue pour "consulter" Dieynaba Thiam, âgée de 21 ans, enceinte de six mois. D'ailleurs, le substitut du procureur va plus loin et pense que l'objectif était de mettre un terme à cette grossesse qui n'était pas la bienvenue. Alors que son mari, parti en Côte d'Ivoire, l'a abandonnée depuis plus de 3 ans, Dieynaba Thiam est tombée enceinte des œuvres de son copain. Le Parquet a donc requis 1 an de prison contre les deux prévenus pour respectivement avortement clandestin et exercice illégal de profession de médecine. Là où il a demandé 6 mois d'emprisonnement à l'encontre de Maïram Wane et de Mariétou Ngom pour complicité desdits délits. Selon le ministère public, la matérialité des faits résulte de leurs aveux circonstanciés, et que le sieur Konaté a servi des "arguments légers" pour sa défense. "Ce n'est pas son premier coup. Le prévenu est un danger pour la société, car la grossesse de la fille était très avancée. Elle pouvait y perdre la vie", a-t-il tonné.

Une seringue extraite dans les parties intimes de Dieynaba Thiam

Les faits remontent au 19 janvier. La fille, se sentant mal ce jour-là, sa tante a insisté pour qu'elle se fasse consulter. Elles se sont rendues au poste de Santé de Keur Massar. A



Illustration

leur arrivée, Dieynaba Thiam a été dare-dare évacuée à l'hôpital Principal de Dakar pour suspicion d'avortement. L'examen du médecin commandant Djibril Ndiaye a révélé "une grossesse évolutive de 6 mois avec écoulement liquidien et la présence d'un corps étranger (une seringue d'insuline) dans les voies génitales" de la fille. Elle a fini par mettre au monde un enfant de sexe masculin, le 20 janvier dernier, à 22 heures. Admis à la crèche de l'hôpital, il est décédé, après 5 heures 10 mn de vie. La section de recherches a été activée.

A la barre du tribunal des flagrants délits de Dakar, Dieynaba Thiam a soutenu que son amie Maïram Wane l'a mise en rapport avec Mariétou Ngom qui à son tour lui a présenté le Docteur Konaté qui loge à Castors, près de la Cité des Eaux. Ce dernier,

dit-elle, lui a demandé 50 000 F CFA. Après marchandage, "nous sommes tombés d'accord pour 25 000 F CFA. Je lui ai remis les 5000 F CFA que j'avais. Ce n'est que le lendemain que j'ai pu lui envoyer 20 000 F CFA", a narré la couturière. Qui a fait cette révélation : "Après avoir introduit un objet dans mon sexe, il m'a dit que les premiers signes de l'avortement apparaîtraient, quelques jours plus tard, par la perte d'eau. Mais, je n'ai pas vu de résultat. Rien n'a changé et finalement, j'ai accouché d'un bébé prématuré qui pesait 900 grammes". La cause ? Il y a eu "déficit de liquide amniotique".

Sa copine Maïram Wane, née en 1986, a confié : "Elle m'a appelée pour me dire qu'elle était en état de grossesse de 2 mois. Je lui ai conseillé d'en parler à sa mère. Ce

qu'elle a refusé. Ne sachant quoi faire, je l'ai mise en rapport avec Mariétou Ngom qui l'a présentée à Hameth Konaté. J'ai pensé faire une bonne chose, parce qu'elle est mon amie". En ce qui concerne Mariétou, la dame de 36 ans avait déclaré à l'enquête que c'est son amie Khady, accompagnée de Maïram Wane, qui est venue lui poser le problème. Elle les a mises en rapport avec son docteur, afin que la mariée se fasse avorter. Hier devant le juge, elle a changé de version. "J'ignorais la grossesse de Dieynaba Thiam. Elle m'a dit qu'elle était malade et qu'elle voulait aussi faire le planning familial", a-t-elle déclaré.

"Je n'aime pas mon mari. Mes parents m'ont forcée à l'épouser"

Agé de 65 ans et infirmier d'Etat à la retraite, Hameth Konaté s'est défendu. "J'ai trouvé la fille chez moi. Elle m'a dit qu'elle n'avait pas vu ses règles, depuis un certain temps et qu'elle n'était pas mariée. Je lui ai demandé de se coucher et par expérience, j'ai su qu'elle était enceinte de plusieurs mois. J'ai pris sa tension qui était basse avant de lui prescrire un doliprane. Comme elle m'a dit que ses parents sont décédés, je lui ai demandé de me donner ce qu'elle avait". Constitué pour assurer la défense des prévenus, Me Bamba Cissé a fait savoir que rien ne prouve que l'avortement ait été provoqué par le sieur Konaté. Sur ce, il a soutenu qu'il y a un doute qui peut lui profiter.

"Dieynaba Thiam est mariée

depuis 3 ans et demi. De fil en aiguille, elle a pris une grossesse extra conjugale. Elle a été moralement contrainte d'avorter. Car, il y a un poids social qui a pesé sur elle", a ajouté Me Bamba Cissé. Selon l'avocat, la dame ne voulait pas être la risée de son quartier. A la question qui lui a été posée par les enquêteurs, de savoir pourquoi elle a eu des relations sexuelles avec une autre personne, sachant qu'elle est dans les liens sacrés du mariage, Dieynaba Thiam a confessé : "Je n'aime pas mon mari. Il se trouve actuellement en Côte d'Ivoire. Mes parents m'ont forcée à me marier avec lui. Lorsqu'il m'envoie de l'argent, cela ne me parvient pas. Après notre mariage, je couchais rarement avec lui. Il ne m'appelle pas au téléphone. Je lui ai demandé le divorce, mais il a refusé de me libérer. Depuis, j'ai quitté le domicile conjugal pour aller vivre chez ma tante à Malika dans la banlieue dakaroise". La couturière de préciser : "Les membres de ma famille savaient que j'étais enceinte, à l'exception de mon père, parce que je craignais qu'il se fâche contre moi. Mais personne n'était au courant de mon intention de me faire consulter par un particulier. J'avais peur d'aller à l'hôpital. Mon copain Zakaria Sy savait que j'étais mariée. Lui non plus, je ne lui ai rien dit, parce qu'il ne voulait pas de l'avortement."

Même si Dieynaba Thiam a été consciente des faits, le conseil a demandé au tribunal de réduire la peine requise par le Parquet au strict minimum. Non sans sollicité la relaxe pure et simple pour Mariétou Ngom au bénéfice du doute.

Répondant au ministère public, son confrère de la défense a rappelé que l'aveu n'est pas la reine des preuves. Selon lui, il y a une absence d'intention contre Maïram Wane. "Nous sollicitons la compréhension du juge pour une application extrêmement magnanime de la loi pénale pour que les prévenus se resocialisent". Délibéré au 2 février. ■

ASSASSINAT DE BOUTÈYE KOUNTA NDIAYE EN 2011

Les suspects jugés le 7 février prochain

La Chambre criminelle du Tribunal de grande instance de Dakar va encore siéger le 7 février prochain. Huit affaires impliquant 20 accusés sont inscrites au rôle. Parmi les dossiers enrôlés, il y a l'affaire de l'assassinat du concessionnaire de véhicules, Boutèye Kounta Ndiaye, dont la mort survenue en mai 2011 avait suscité l'émotion.

FATOU SY

La famille de feu Boutèye Kounta Ndiaye va pouvoir faire son deuil. Car les présumés assassins du vendeur de véhicules, tué en 2011, vont être jugés à l'audience de la Chambre criminelle de Dakar du 7 février prochain. Pape Mor Djité et Talla Diassé, noms des accusés, doivent répondre des chefs d'association de malfaiteurs, d'assassinat, de recel de malfaiteurs et de non-dénonciation de crime. Survenu en mai 2011, la mort du concessionnaire avait suscité l'émotion, car la victime, un ex-agent de la Société

Nationale de Recouvrement (SNR) à la retraite et concessionnaire de voitures de luxe à la cité Keur Damel, en face du Complexe Yengoulène à Nord-Foire, avait été enlevé au bord de sa Porsche Cayenne à Dakar. Le sexagénaire a été retrouvé mort par strangulation à Thiès.

Ensuite, la Division des investigations criminelles (DIC) avait interpellé 7 personnes. Lors de leur audition, les six mis en cause ont désigné Pape Mor Djité comme étant celui qui a étranglé la victime, avec la cravate qu'il portait le matin, au moment de sortir de chez lui, le 9 mai 2011. Ce jour-là, le

vendeur de véhicules était tombé dans le piège de ses bourreaux qui s'étaient présentés comme des acheteurs, or, ils étaient des voleurs. Arrivé au lieu de rendez-vous fixé, il a été tué. Après leur forfait, ils avaient mis le corps de la victime dans un sac de riz avec la complicité d'un chauffeur de taxi du nom de Maguèye Guèye. Pape Mor Djité et ses complices ont, par la suite, caché le corps de leur victime à Thiès sous un pont de la voie de contournement, à proximité de l'Ecole Polytechnique. Le cadavre n'a été découvert que quatre jours après,

dans un état de décomposition avancé.

La Porsche Cayenne contre 5 kilos de cocaïne

La police de Dieuppeul en charge du dossier avait été vite dessaisie au profit de la DIC qui, 48 heures après la disparition de Bitèye Kounta Ndiaye, avait réussi à appréhender le cerveau de la bande à la frontière du Sénégal et de la Guinée à bord de la voiture volée. Lors de son audition, Pape Mor Djité avait, dans un premier temps, avoué avoir agi de connivence avec un certain El Hadj Mar et El Hadj Malick Guèye pour voler la voiture de la victime et la conduire ensuite en Guinée Bissau. Ils devaient y rencontrer un commandant de la police locale et troquer le véhicule contre 5 kilos de cocaïne qu'il devait ensuite ramener à Dakar. Il avait aussi confié que les acquéreurs de la voiture avaient déjà donné un acompte de 5 millions de francs CFA.

Lors d'une seconde audition, le présumé assassin était revenu sur ses

déclarations. Il avait confessé avoir agi seul et que sa première déclaration se justifiait par un souci de se protéger. Toutefois, il avait désigné El Hadj Malick Guèye comme l'instigateur des actes ayant conduit à la mort de Boutèye Kounta Ndiaye. Selon ses explications, le sieur Guèye l'avait joint au téléphone en lui faisant savoir qu'il était à la recherche d'un véhicule de marque Porsche Cayenne et qu'il devait s'arranger pour le lui trouver, et l'amener en Guinée Bissau en échange de 5 kilos de cocaïne.

Quoi qu'il en soit, avec l'ouverture du procès, la famille de la victime espère obtenir justice, d'autant plus qu'elle pensait que la mort de Bitèye Kounta Ndiaye allait rester impunie. Une idée confortée par l'évasion en juillet 2014 de Pape Mor Djité qui a finalement été arrêté en juin 2015, à Nouakchott, la capitale mauritanienne. Parmi les autres affaires au menu de cette session, il y a un meurtre, trois cas de trafic de drogue et trois autres affaires de vol aggravés. Au total, 20 personnes doivent être jugées. ■

MOTS FLÉCHÉS • N° 1682 (FORCE 4)

MIT EN BRANLE		ROSSE AU-DESSUS DE NOS TÊTES		SUIS POSSESSEUR TITRE ANGLAIS		HAUTE ÉCOLE OPÉRER UN CHOUX		GRAVE ET REFLÉCHIE DÉMENTIT		LAMBIN
PAS RÉGULIER										
PETIT GARS DE PARIS					COUPLE					
CISEAU VOLEUR				RONGEUR NUISIBLE				PREMIER DÉPAR- TEMENT		
				MONNAIE ANCIENNE				ENTOURÉE		
CRI ESPAGNOL				BOUCHE D'OISEAU				IL SERT À LIER		
DÉPART POUR L'INFINI				PRÉFACE				ARTICLE SIGNIFIANT À LE		
		COULEUR AUX CARTES								REPAS LÉGER
		PARTIE D'UN BÂTIMENT								
PAS ENCORE USÉE						HABILITÉ À TROMPER				
AVION RAPIDE						PROFUSION				
				PATHE DU PRUNEAU				DE LA		
				ATTACHER				EXPANSION		
BOUT DE CIGARETTE	RATTACHÉE									INFLAM- MATION NASALE
	COMPE- TITIONS									
						ARRÊTÉ				
						VANTÉ				
ENSEMBLE DE CITOYENS								PLACÉ À L'ÉTUDE		
VOIE DE RANDONNÉE								PROJET EN TÊTE		
		LENTE USURE								TRANSPI- RATIONS
		PERCÉ								
COMPAGNON DE LA VIE						SERRÉS				
IL FAIT OBSTACLE						PAS LOIN				
			GRAND-PÈRE					APPRI		
			MAMIE					IL DOMPTE L'ÉPI		
REFUS À L'ONU					GOUVERNÉE					
DÉMONTE					LA SIENNE					
								ÊTRE AU PASSÉ		
POINT HUMIDE				ABRIS						

Numéros Utiles

SÉCURITÉ
Gendarmerie Nationale :
800 00 20 20
Police secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18

TÉLÉPHONE
Renseignements Annuaire :
1212
Service Dérangements :
1213
Service Clients : 1441

EAU - SDE
Dépannage & Renseignements
800 00 11 11(appel gratuit)

ONAS
Egoûts, collecteurs
NUMERO ORANGE
81 800 10 12(appel gratuit)

SENELEC
Service Dépannage :
33 867 66 66
Numéro du Guichet Unique :
33 865 01 12

TRANSPORTS
Société nationale de
Chemins de Fer du Sénégal
(SNCS): 33 823 31 40
Aéroport Léopold S.
Senghor de Yoff :
33 869 22 01 / 02
Port Autonome de Dakar
(24H/24) : 33 849 45.45
Heure non ouvrable
Capitainerie : 33 849 79 09
Pilotage : 33 849 79 07

URGENCES
S.U.M.A : 33 824 24 18
SUMA-MEDECIN :
33 864 05 61
33 824 60 30
S.O.S MEDECINS :
33 889 15 15

HÔPITAUX
Principal : 33 839 50 50
Le Dantec : 33 889 38 00
Abass Ndao : 33 849 78 00
Fann : 33 869 18 18
HOGGY (ex-CTO) :
33 827 74 68 / 33 825 08 19

horoscope

Bélier
☿ **Relationnel** : Vous saurez faire preuve de fantaisie et vous saurez rompre avec la monotonie de ces derniers temps. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Vous irez de l'avant. ♠ **Bien-être** : Vous pourrez compter sur une belle énergie tout au long de ce mercredi.

Taureau
☿ **Relationnel** : Vous aspirez à plus de complicité, plus de vrai, plus de transparence, et ce, en amour comme en amitié. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Vous chercherez à vous économiser et vous cibleriez mieux vos actions ou vos priorités. Dans l'ensemble, belle journée. ♠ **Bien-être** : Vous serez prudent et modéré.

Gémeaux
☿ **Relationnel** : Mercredi parfait pour les échanges, les rencontres entre amis ou pour une sortie. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Vous ne manquerez pas de projets. ♠ **Bien-être** : Vous veillerez à préserver votre capital énergétique.

Cancer
☿ **Relationnel** : Certains seront très sollicités alors que d'autres aspireront à une sorte d'isolement. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Pas le temps de vous reposer sur vos lauriers. La journée sera intense. ♠ **Bien-être** : Attention à ne pas vous laisser submerger par le stress.

Lion
☿ **Relationnel** : Vous chercherez à élargir vos horizons amicaux. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Vous ne tiendrez pas en place et vous aurez besoin d'action. ♠ **Bien-être** : Vous pourrez compter sur une belle énergie.

Vierge
☿ **Relationnel** : Vous aurez besoin que votre moitié vous surprenne. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Vous saurez faire face aux changements de dernière minute. ♠ **Bien-être** : Ce mercredi vous verra puiser dans vos réserves d'énergies.

Balance
☿ **Relationnel** : Journée mise sous le signe de rencontres et des échanges. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Mercredi propice au travail d'équipe ou aux rencontres professionnelles. ♠ **Bien-être** : Les autres auront une influence certaine sur votre moral.

Scorpion
☿ **Relationnel** : Vous fuirez les habitudes et donc la monotonie. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Vous travaillerez avec une grande efficacité. Rien ne vous résistera. ♠ **Bien-être** : Vous porterez une grande attention à la manière dont vous gérerez votre énergie.

Sagittaire
☿ **Relationnel** : Vous céderez facilement à la passion, surtout si vous êtes célibataire. En couple, vous chercherez à reconquérir le cœur de votre moitié. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Mercredi rythmé par les projets et les entreprises les plus folles. ♠ **Bien-être** : belle énergie.

Capricorne
☿ **Relationnel** : La famille sera toujours plus ou moins source de déceptions ou de lourdeurs. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Vous devrez aller au bout de toutes vos obligations. ♠ **Bien-être** : Vous céderez plus facilement au stress ou à la fatigue.

Verseau
☿ **Relationnel** : Belle journée pour passer du temps avec un ami ou pour accepter une invitation. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Vous repouserez vos limites. ♠ **Bien-être** : Ce mercredi vous prendrez la vie comme elle vient.

Poissons
☿ **Relationnel** : Vous chercherez à resserrer vos liens avec un proche, un ami ou votre moitié, voire un enfant. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : Sachez mettre votre créativité au service de vos ambitions. ♠ **Bien-être** : Essayez de ne pas vous noyer dans un verre d'eau.

Solutions

MOTS FLÉCHÉS N° 1681

B	C	A	F	M	O
F	A	R	O	U	C
L	E	N	T	E	S
S	E	S	I	A	L
I	M	P	L	A	N
I	N	O	I	S	R
I	L	E	S	N	O
B	E	E	P	I	C
R	C	R	O	C	S
C	E	P	E	T	H
E	P	I	E	T	A
E	C	U	E	L	L
A	R	E	I	S	E
O	D	E	A	T	T
U	N	I	C	I	M
C	I	S	E	L	E
F	E	T	E	E	P

SUDOKU N° 1349

9	2	7	5	6	8	3	4	1
5	1	8	2	3	4	7	9	6
3	6	4	9	1	7	8	2	5
1	7	2	4	8	5	9	6	3
8	3	6	1	2	9	4	5	7
4	9	5	6	7	3	2	1	8
2	5	3	8	4	1	6	7	9
6	8	9	7	5	2	1	3	4
7	4	1	3	9	6	5	8	2

SUDOKU N° 1350

6	5	3						
					1			
				3	6			8
	1			8			9	
3				9	5	2		1
		7						
7				4	3	8	5	2
							4	3
		5		2		9		

HEURES DE PRIÈRES

HEURES DE MESSE	HEURES DE PRIERES MUSULMANES
• Cathédrale : 7H	• Fadiar : 06:39
• Martyrs de l'Ouganda : 6H30-18H30	• Tisbar : 14:15
• Saint Joseph : 6h30 - 18h30	• Takussan : 16:45
	• Timis : 19:15
	• Guéwé : 20:15

MOTS MÉLÉS EXPRESS N° 952

Barre oblique



ARPEUTE	GYMNASTE	PAGAILLE
DILATER	HYPNOSE	RECOUVRE
EDITION	LABOURE	RISQUER
ELECTION	MAJESTE	SOURDINE
EPANOUI	NOUILLE	TERRIER
ETAIN	OCTOBRE	TONNERRE
ETAYE	OGIVE	TOXICITE
FOUET	OISON	VOYELLE

E	E	T	S	E	J	A	M	E	D	I	T	I	O	N
L	R	O	I	S	O	N	P	T	E	R	R	I	E	R
E	E	V	I	G	O	A	E	R	R	E	N	N	O	T
C	T	E	U	E	N	T	P	A	G	A	I	L	L	E
T	A	E	T	O	S	O	U	R	D	I	N	E	S	R
I	L	A	U	A	C	T	O	X	I	C	I	T	E	U
O	I	I	N	O	Y	E	L	L	E	Y	O	V	L	O
N	D	M	A	S	F	E	R	E	U	Q	S	I	R	B
H	Y	P	N	O	S	E	T	N	E	P	R	A	H	A
G	N	O	U	I	L	L	E	R	B	O	T	C	O	L

MOTS MELÉS • N° 951

Variante de la belote

COINCHE

ALRI ALRI Tiercé Quarté+ Quinté+ ALRI ALRI

JEUDI 02 FEVRIER 2017

VINCENNES (CORDE A GAUCHE)

PRIX DE LANGEAIS

18 PARTANTS - ATTELE - 88 000 €
(57 000 000 F CFA)

2 850 M - R1C1 TERR : BON

GRANDE PISTE

DÉPART: 12H47

Véritable métronome, Anzi des Liards (14) s'élancera logiquement avec la grande majorité des suffrages. Ce pensionnaire de David Bekaert aura certes le handicap de rendre la distance mais, doté d'un fond inépuisable, il n'a besoin de personne dans un parcours pour exprimer tout son potentiel. Sans incident, il faudra être fort pour le devancer. L'opposition pourrait venir du premier poteau avec la présence d'A Nice Boy (1), qui ne doit surtout pas être jugé sur sa récente disqualification, et Arthuro Boy (4), qui découvre là l'un de ses bons engagements de l'hiver. Deuxième du Critérium des 5 ans, Vulcain de Vandel (13) court à la recherche de son meilleur niveau après avoir connu de sérieux ennuis de santé. Face à de tels rivaux, il reste incontournable, même à 80% de ses moyens. Thé de Chine (17) est désormais nettement plus performant lorsqu'il évolue pieds nus. Auteur d'une semi-entrée convaincante en dernier lieu, sans avoir été particulièrement chanceux, A Nous Trois (12) comptera des supporters, à l'image de Vasco Flower (5), qui représente l'entraînement en grande forme de Christian Bignon. Bonne finisseuse, Violine Mourotaise (3) complètera notre choix.

Sélection : 14.1.4.13.17.12.5.3

N°	CHEVAUX	SA	FERR	CH	DRIVERS	DIST	ORIGINES	GAINS	ENTRAINEURS	PROPRIETAIRES	COTE
1	A NICE BOY	H7	04	1'12"5	D. THOMAIN	2850	Niky/Pretty Perle	236 680 €	J. THOMAIN	E DU HD'ERAB	6/1
2	VENICIO POMMEREUX	H8	-	1'13"7	S. HARDY	2850	Love You/NoPommereux	236 770 €	S. ROGER	N. Lolic	101/1
3	VIOLINE MOUROTOISE E1	F8	-	1'12"5	J.-P. MONCLIN	2850	Le Retour/Mourotaise	237 340 €	E. RAULLINE	E. RAULLINE	22/1
4	ARTHURO BOY	M7	04	1'12"7	Y. DREUX	2850	Le Retour/Guyane	245 445 €	Y. DREUX	Y. DREUX	7/1
5	VASCO FLOWER	H8	04	1'12"4	CHBIGEON	2850	Niky/Nimée	246 310 €	CH. BIGEON	E CH BIGEON	14/1
6	THEO D'ERAH E1	H10	-	1'13"2	P. VERCURYSSE	2850	Bac du Pont/Lind d'Erah	246 320 €	E. RAULLINE	E. RAULLINE	51/1
7	VANETTA D'AZUR	F8	04	1'13"4	M. MOTTIER	2850	Lejac d'Houlbe/Ner Line	248 295 €	A. DESMOTT	ST. LEBRUN	37/1
8	UCCELLO SOMOLLI	H9	-	1'13"5	S. MEUNIER	2850	Obrillant/Moonlight Somelli	251 260 €	S. MEUNIER	EC AURMATH	87/1
9	VRAMDAO	M8	04	1'13"3	F. OUVRIE	2850	Quid Gout/Kiss Coulenc	256 120 €	A. MOLLEMA	P. VKLAVER	40/1
10	VOLARE DE LOU	H8	-	1'13"1	C. MARTENS	2875	Korean/Parasstem de Lou	330 380 €	V. MARTENS	R. TAMBURRIN	90/1
11	VANILLE DU DOLLAR	F8	-	1'12"8	S. DIEUDONNE	2875	Magni Rodney/Mag Dollar	339 510 €	S. ROGER	E L PETTEVINI	104/1
12	A NOUS TROIS	M7	04	1'12"3	E. RAFFIN	2875	Orlando Vici/Qualas	389 760 €	S. GUARATO	M. DENISOT	13/1
13	VULCAIN DE VANDEL	M8	04	1'11"8	F. NIVARD	2875	Jag de Bell/Ophé Vandel	420 350 €	F. NIVARD	R. COHEN	8/1
14	ANZI DES LIARDS	H7	04	1'12"	R. DERIEUX	2875	Look de Star/Nausa Sud	424 530 €	D. BEKAERT	R. PADOVANI	1/1
15	UN NUAGE D'OSMOZ	M9	04	1'12"2	E. ALLARD	2875	Nuage Noir/L'E d'Esprit	427 170 €	E. ALLARD	E. ALLARD	59/1
16	TROPIC DU HETRE	H10	04	1'10"8	D. BONNE	2875	Jaami Flora/bcia Perthuis	441 937 €	B. BOURGOI	B. PERRIN	26/1
17	THE DE CHINE	H10	04	1'12"1	J.L.C. DERSOIR	2875	Blue E/America/Héparine	446 510 €	J. DERSOIR	E JELOCA	11/1
18	ULTIMATE DU RIB	H9	04	1'11"3	MME DERSOIR	2875	Dahir Prélég/Kara Pellois	457 650 €	JO HALLAIS	ECURIE RIB	32/1

1-A NICE BOY :

Da (16) 3a 1a 2a 6a 0a 5a
Il apprécie le tracé proposé. Pieds nus, sa place est dans les cinq premiers.

2-VENICIO POMMEREUX :

0a 0a (16) 2a 5a 2a 2a 5a
Il aura besoin de ce parcours et restera une nouvelle fois ferré. On peut l'éliminer sans risque.

3-VIOLINE MOUROTOISE E1 :

4a 6a (16) 0a 4a 2a 0a 8a
Elle vient de prouver sa forme, ici-même. Surprise possible.

4-ARTHURO BOY :

3a (16) 5a 7a 3a 2a 2a 5a
Il s'est déjà frotté, avec réussite, à des concurrents de valeur. Sans incident, il ne devrait pas décevoir.

5-VASCO FLOWER :

(16) 7a 2a 2a 9a 8a 1a 5a
Il n'est pas parvenu à triompher cet hiver mais a obtenu deux

bons accessits. Il peut s'emparer d'une petite allocation.

6-THEO D'ERAH E1 :

0m (16) 8m 3m 0a Da 0a Da
Il vient de s'essayer à plusieurs reprises sous la selle, sans grande réussite. A revoir.

7-VANETTA D'AZUR :

8a (16) Da 0a 2a 9a 9a 1a

Elle possède des moyens mais demeure délicate au moment de la volte, ce qui complique forcément sa tâche.

8-UCCELLO SOMOLLI :

(16) 9a 0a Da 6a 7a 0a Da
Il va découvrir ici un engagement favorable en tête. A priori, on peut faire l'impasse sur ses chances.

9-VRAMDAO :

0a Da (16) 9a 3a 6a 3a 7a

Il va découvrir d'excellentes conditions de course en tête. Pour les amateurs de belles cotes.

10-VOLARE DE LOU :

0a Da (16) 9a 3a 6a 3a 7a
Il devra s'élancer au second échelon. Il est préférable de le regarder courir.

11-VANILLE DU DOLLAR :

(16) 9a 3a 5a 0a 4a Da Da
Elle devrait effectuer le petit parcours pour son retour en piste, d'autant qu'elle rend la distance. Pour une autre fois.

12-A NOUS TROIS :

5a (16) Da 1a 0a 6a 2a Da
Il vient de jouer de malchance dans un Groupe III, où il aurait tout aussi bien pu s'imposer... Gare à lui !

13-VULCAIN DE VANDEL :

7a Da (16) 6a Da 9a (15) Da
Il a connu des ennuis de santé et tarde à retrouver la plénitude de ses moyens. Une nouvelle fois.

14-ANZI DES LIARDS :

1a (16) 2a 1a 1a 1a 2a 1a

Il est monté sur le podium lors de ses quinze dernières apparitions publiques. Dès lors, il faudra être fort pour le devancer.

15-UN NUAGE D'OSMOZ :

(16) 5a 0a 6a 5a Da 7a 2a
Il est nettement plus performant sur des tracés plats. Difficile.

16-TROPIC DU HETRE :

4a 6a 7a (16) 6a 4a 4a 6a
Il possède un redoutable finish et apprécie les courses rythmées.

17-THE DE CHINE :

8m 4a 0a (16) 4a 0a 8a 9a
Il donne sa pleine mesure lorsqu'il évolue sans ses quatre fers, ce qui sera le cas ici. Un accessit est à sa portée.

18-ULTIMATE DU RIB :

0a (16) 8a Da 0a 0a 0a 8a
Il rencontre des tâches difficiles face aux cadets. Bien engagé et pieds nus, il comptera quelques partisans.

FAVORIS :

(14)- ANZI DES LIARDS
(1)- A NICE BOY
(4)- ARTHURO BOY
(13)- VULCAIN DE VANDEL
(17)- THE DE CHINE

M. CHANCES:14.1.4.13.17.12.5.3

MEFIANCES:16.18.7.9.6

OUTSIDERS : 15.8.10

DELAISSES : 2.11

INTERDIT AU MOINS

DE 18 ANS

-18

UNE CAGNOTTE DE 5 814 000 F CFA EST MISE EN JEU DANS CE QUINTE+

PM U ALR1 - PRONOSTICS JEUDI 02 FEVRIER 2017 ALR1 12h47

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Cote	6/1	101/1	22/1	7/1	14/1	51/1	37/1	87/1	40/1	90/1	104/1	13/1	8/1	1/1	59/1	26/1	11/1	32/1
Sénégals	5/1	100/1	25/1	8/1	13/1	110/1	30/1	120/1	80/1	70/1	150/1	11/1	13/1	2/1	35/1	28/1	12/1	45/1
C Paris-Turf																		
BRUNO DIEHL			14	1	4	13	17	12	5	3								
YANN DAIGNEAU			1	16	9	7	14	17	12	5								
G. BERNH			4	16	13	17	12	5	3	9								
C. MEYER			13	4	14	9	16	12	1	3								
H. DEBRUYNE			17	12	1	13	5	3	16	9								
MARIO PUTRINO			14	17	9	16	1	13	7	3								
JOHAN GERARD			1	12	17	13	7	14	3	16								
LE PARISIEN			4	16	9	14	7	17	13	3								
LE REPUBLICAIN			13	14	4	1	16	9	17	12								
QUINTENET			17	4	3	16	13	14	9	1								
AIP			14	16	3	1	9	13	17	12								
SUD-OUEST			1	17	16	14	3	9	12	4								
RMC			4	14	1	12	17	5	3	16								
RADIO HAUTE			13	12	17	16	4	1	14	9								
SCOOPDYGA			17	16	12	14	3	1	9	7								

Liste type	14	1	4	13	17	12	5	3	16	9	7	6	18	10	11	15	2	8
N. de fois Cités	22	21	20	19	18	17	15	12	10	10	1	0	0	0	0	0	0	0
Pts attribués:	136	131	117	101	87	83	65	37	17	17	1	0	0	0	0	0	0	0

SYNTHESE PMU.FR
FAVORIS:14.1.4.13.17.12.5.3
OUTSIDERS :16.9.7.6.18.10.11
DELAISSES : 15.2.8

Pronostics de la Presse
Sélection : 1.14
Belles Chances :12.5.4.3.17.13
Outsiders : 6.16.9.18.7.15
DELAISSES : 8.10.2.11

Coup de cœur : Vulcain de Vandel (13) n'a pas si mal couru que cela en dernier lieu. J'étais confiant avant le coup. Il me semble sur la bonne voie. Sa place est dans la bonne combinaison de ce Quinté+.

Coup De Cœur	13				
Photo	14	1	4		
Forme	17	12	3	5	1
Régularité	13	14	1	4	17
Progrès	16	9	7	6	18
Jackpot	2	11	10	8	15
Chance Régulière	12	5	3	14	1
Cites En 1er P.	14	1	4	13	17

LES COTES

Les fluctuations de cotes sont devenues difficiles à analyser et il ne faut surtout pas tomber systématiquement dans le panneau des baisses de cotes. La lecture des cotes est devenu un art subtil et risqué qui peut conduire à de jolies victoires comme à de cinglantes défaites.

CAGNOTTES EN INSTANCE

JEUDI	02/02/2017	5 814 000 F
MARDI	07/02/2017	8 787 500 F

ALR1

2017-ANNÉE CULTURELLE

Mbagnick Ndiaye décline sa feuille de route...

Une rencontre entre le ministre de la Culture et la communauté des artistes s'est tenue hier au Grand-théâtre. A cette occasion, le directeur de cabinet du ministère suscité, Rémy Sagna, a présenté les grandes lignes de la politique qu'il compte mener en 2017, déclaré "année culturelle" par le président de la République.

— BIGUÉ BOB

Beaucoup de décisions majeures ont été prises par le président de la République en 2016, au profit des acteurs culturels. Ces mesures n'étaient que les prémices d'une année culturelle fastidieuse. Macky Sall a décrété 2017, année de la culture.

"La directive fondamentale est celle-ci : poursuivre la politique de décentralisation de l'action culturelle en veillant au plan national à la répartition optimale des infrastructures culturelles, à la promotion des cultures urbaines, à la mise en place d'industries culturelles innovantes, pilier de l'économie de la culture créative, créatrice d'emplois et valorisant des talents de nos artistes", a déclaré le directeur de cabinet du ministère de la Culture, Rémy Sagna. C'était hier au Grand-théâtre au cours d'une rencontre entre le ministre de la Culture et de la Communication et la communauté artistique. Aussi, "le chef de l'Etat a demandé au gouvernement de prendre des diligences requises pour assurer l'application intégrale de la loi sur les droits d'auteurs et les droits voisins, de diligenter l'ouverture d'une école nationale des arts et des métiers de la culture dans des locaux adaptés et modernes, soutenir la promotion du livre et de l'art en général à travers l'accompagnement des maisons d'édition, l'acquisition d'ouvrages et d'œuvres par des structures publiques, etc", a ajouté M. Sagna.



Afin de mettre en œuvre toutes ces directives, la tutelle a pensé à une stratégie et des méthodes à appliquer. Pour le ministère de Mbagnick Ndiaye, il s'agit "d'étudier les voies et moyens de finaliser ou d'avancer fortement sur tous les sujets en question pendant cette année afin de donner d'abord de la visibilité à l'action culturelle, du contenu mais surtout des résultats tangibles au bénéfice premier des acteurs culturels". Ainsi, le ministère de la Culture et de la Communication est d'avis qu'il faut une date repère qui marquerait le lancement de l'année culturelle. Quoi de mieux que la rentrée solennelle des arts et des lettres pour cela. Cette dernière sera présidée par le président de la République qui remettra normalement ce jour aux lauréats du grand prix du chef

de l'Etat leurs récompenses. Mais d'après M. Sagna, une date n'a pas encore été choisie.

En outre, 2017 "va servir à donner plus de moyens et de visibilité à l'action culturelle dans les régions". Des festivals seront soutenus et des moyens conséquents seront mis à la disposition des organisateurs de ces manifestations. Il est prévu également la pose de la première pierre du centre culturel régional de Kédougou et du nouveau centre culturel de Saint-Louis. Dans la même optique va être initié un programme d'animation à insérer dans celui des conseils ministériels décentralisés. Aussi, il est prévu une évaluation du niveau des engagements culturels pris depuis le premier conseil ministériel décentralisé, tel qu'annoncé par Rémy Sagna.

Ecole nationale des arts

Pour les acteurs des cultures urbaines, des appuis plus importants leur sont réservés. L'effectivité du Fonds de promotion des cultures urbaines en mars prochain aidant, les manifestations majeures pourraient être soutenues en 2017. "C'est un domaine extrêmement dynamique qui évolue bien et de façon positive. On ne se soucie pas beaucoup des acteurs de ce secteur. Pourtant, ce sont des jeunes pleins d'initiatives et qui souvent font de la réticence à faire appel au ministère. C'est un secteur qui est d'une vitalité insoupçonnée", a déclaré M. Sagna.

Ceux qui évoluent dans la promo-

tion du livre et de la lecture sont eux aussi pris en compte dans le programme du ministère de la Culture et de la Communication. "Il y a la directive : un service une tapisserie. Le Président a instruit les agences de l'Etat à acheter des tapisseries. Le projet a bien démarré. Un travail d'informations et de mise à disposition d'une documentation pour favoriser les choix est fait. A l'instar de cette directive, on peut imaginer une institution, des livres. En travaillant étroitement avec le ministère de l'Education pour que cela se fasse", selon Rémy Sagna. Un cachet particulier va être donné à l'édition de la Foire internationale du livre de Dakar (Fildak). Un changement du lieu abritant cette dernière est envisagé.

Au chapitre des infrastructures culturelles, figure la pose de la première pierre de l'école nationale des arts. La réhabilitation des lieux de mémoire et des sites religieux pourrait être terminée cette année.

Par ailleurs, pour les plasticiens, le ministère compte mettre en œuvre la loi du 1% car les artistes souhaitent l'application effective de cette loi. En attendant, ils pourront afficher le sourire à l'inauguration du musée des civilisations noires prévue dans le premier semestre de cette année.

Cependant le programme présenté par le ministre de la Culture est ambitieux et demande des moyens. Seulement, "les budgets ne sont pas extensibles. Ce n'est pas parce qu'on a dit que cette année sera celle de la culture, qu'on va avoir une pluie de millions", a rappelé Rémy Sagna. Et la parade serait de soutenir les entreprises culturelles qui le souhaitent à avoir des prêts auprès d'institutions de crédits. C'est pour cela que la tutelle va "confirmer les engagements pris avec des institutions de crédit comme le Fonsis, le Fongip, la BNDE. En initiant sous la caution du ministère des actions concrètes de garantie des projets culturels", selon le directeur de cabinet du ministre Mbagnick Ndiaye. ■

...Des acteurs étalent leurs préoccupations

Des acteurs culturels ont rencontré hier le ministre de la Culture et de la Communication, Mbagnick Ndiaye, au Grand-théâtre de Dakar. Les actions que la tutelle veut entreprendre cette année leur ont été présentées. Seulement, leurs préoccupations sont différentes de celle de l'autorité. Eux, penchent plus vers la formation.

Après la présentation des projets entrepris par le ministère de la Culture et de la Communication pour faire de 2017 une année culturelle, les artistes ont émis leurs idées. En effet, différentes organisations professionnelles étaient conviées hier au Grand-théâtre. Leurs attentes, pour l'essentiel, ne sont pas déclinées dans la feuille de route de la tutelle.

"Un agenda se concocte avec les acteurs car ce n'est pas un calendrier d'activités. Ça demande des moyens, de la volonté", a analysé le président de l'Association des diffuseurs artistiques et diffuseurs du Sénégal (Adafest) Ousmane Faye. Un avis que partage le président de l'Association "Image et vie" qui évolue dans le septième art, Khalilou Ndiaye. "Ce n'est

pas de l'agitation culturelle" qui doit être faite, selon lui. Il propose "que dans chaque filière les acteurs se regroupent pour définir leurs priorités. Cela peut se faire avec les directions techniques". Birame Ndeck Ndiaye a un tout autre avis sur la question. En effet, ce dernier estime que dans des rencontres d'échanges de ce genre, le mieux serait d'envoyer le document élaboré et lu par le directeur de cabinet du ministère aux principaux concernés. Ainsi, "tous seront au même niveau d'informations et les propositions seront plus structurantes", selon l'écrivain.

Par ailleurs, si pour le septième art, rien n'a été annoncé au cours de cette rencontre, Moussa Touré a émis des propositions. Il suggère à la tutelle d'organiser de courtes ses-

sions de formation au profit des jeunes ainsi que la tenue d'un festival annuel de courts métrages dans toutes les régions du Sénégal. Le cinéaste est aussi pour la promotion des projections de films en plein air vu qu'il n'y a presque pas de salles de cinéma au Sénégal. "On parle de droits d'auteurs mais nous n'en gagnons pas car nos films ne sont pas vus ici. On n'a plus vraiment besoin de salles de cinéma aujourd'hui, pour montrer des films. On peut aussi travailler avec les maires pour que nos films soient vus", a-t-il indiqué.

Prenant part à cette rencontre, la présidente de l'Association des peintres femmes, Adama Boye, prône elle aussi la formation. A l'en croire, les jeunes ont un potentiel extraordinaire mais n'ont pas tous la chance de se

faire former. Ainsi, le problème des cinéastes est celui des plasticiens et aussi des danseurs, d'après Marianne Niox. "En danse, nous avons un réel problème de formation et nous manquons de structures pour cela", a-t-elle dit. Pourtant, cela est essentiel. Car "pour être compétitif sur le plan international, il faut cette formation. Il y a des initiatives privées dans ce sens mais un soutien de l'Etat serait le bienvenu. La danse est le parent pauvre de la culture. On ne nous prend pas au sérieux. On veut que 2017 soit l'année de la formation pour les danseurs", déclare-t-elle.

Ouverture de librairies dans les régions

Le ministère de la Culture et de la Communication a promis de soutenir la Sénégalaise du droit d'auteur et du droit voisin afin qu'elle fasse de bons résultats. Mais la Sodav attend aussi des autorités qu'elle l'aide à avoir un local provisoire mais aussi à recouvrer les arriérés que lui doit la RTS et qu'elle assure la prise en charge des futures redevances que lui devra l'Etat au cours d'organisations de specta-

PIRATAGE DANS LE SECTEUR AUDIOVISUEL

Les éditeurs ne gagnent que moins de 30% du marché

Le groupe Canalplus renseigne dans une note d'alerte que le piratage subi par les éditeurs de programmes audiovisuels au Sénégal est estimé à "plus de 70% du marché".

Les cablo distributeurs (distribution par câble) sont considérés comme les principaux pirates des chaînes de Canal +, de beIN SPORT, entre autres éditeurs. Ces faits délictuels créent un véritable manque à gagner à ces groupes de télévision. Sur un échantillon de 500 000 abonnés à 3000 F CFA (cablo distributeurs), la perte est évaluée à "plus de 18 milliards de F CFA". Et les "conséquences fâcheuses" deviennent ainsi plus larges. Allant même au-delà de ces éditeurs audiovisuels.

En plus de "tuer le secteur audiovisuel sénégalais", ce genre de piratage concerne un ensemble d'acteurs : les artistes, les auteurs et les producteurs, relève Canalplus. A titre d'exemple, "l'acquisition de la CAN coûte cher et ne peut être rentabilisée par les acteurs nationaux légaux comme la RTS, via la publicité, car ces chaînes sont cannibalisées par la diffusion massive de beIN Sports ou d'autres chaînes chez les cablo distributeurs", explique Canalplus.

L'Etat aussi perd une fiscalité importante dans cette reproduction audiovisuelle illégale, note le groupe audiovisuel. Les emplois, déjà créés également, se retrouvent ainsi menacés. D'ailleurs "au Maghreb, le piratage de Canal+ a détruit 3000 emplois", rappelle le groupe français.

Toutefois, Canalplus reconnaît l'intervention des "instances judiciaires du Sénégal et les forces de police ou de gendarmerie locales" pour lutter contre ces frauduleuses "actions". Et en plus d'exiger les cablo distributeurs à cesser le piratage de leurs chaînes, il propose parallèlement des alternatives pour ces derniers. Entre autres pistes de réinsertion : proposer à ces acteurs de travailler au profit d'une activité légale et formelle (bouquets Canal+ et/ou de la TNT), création de points de vente, embauche de vendeurs, formation de techniciens, vente d'abonnement, fourniture de prestations techniques.

Canalplus appelle aussi l'Etat, s'il "souhaite maintenir la télédistribution par câble", d'envisager "une offre de chaînes pour lesquelles le cryptage n'est pas exigé et qui pourraient être diffusées dans ces réseaux dès lors que les règles de droits sont respectées". C'est-à-dire : "Assurer les conditions de sécurisation technique et l'arrêt total du piratage." ■

OUMAR DEMBÉLÉ (STAGIAIRE)

cles. Car, le Fesman doit aujourd'hui 200 millions à la structure. Rémy Sagna a annoncé un programme spécial pour la promotion du livre et de la lecture sans évoquer la construction d'une bibliothèque nationale. Ce qu'a relevé la présidente de l'Association des éditeurs du Sénégal Antoinette Corréa. Elle a attiré l'attention de l'autorité sur la nécessité d'ouverture des librairies dans les régions. "Il faut penser à la diffusion et à la commercialisation", a-t-elle fait savoir. ■

B. BOB

FOOT - MERCATO D'HIVER DES SÉNÉGALAIS

Des départs et des retours chez les Lions

Le marché hivernal des transferts, fermé hier, n'a pas été très grouillant du côté des Sénégalais pour cette fois. Cependant, quelques mouvements sont notés à travers les différents championnats européens.

— LOUIS GEORGES DIATTA

Younousse Sankharé chez les Girondins

Younousse Sankharé a rejoint les Girondins de Bordeaux, ce lundi, en provenance de Lille. Le milieu de terrain sénégalais quitte déjà les Dogues avec qui il s'était engagé en juillet dernier pour quatre ans. Formé au Paris Saint-Germain (PSG), Sankharé retrouve à Bordeaux son ancien entraîneur à Guingamp, Jocelyn Gourvennec. Il a signé un contrat de quatre ans. Le montant du transfert n'a pas été



communiqué. Mais, selon le site l'Equipe, "des rumeurs évoquent une transaction avoisinant les 3 millions d'euros (1 967 871 000 F CFA), le prix que le LOSC avait payé pour recruter le joueur à Guingamp l'été dernier". L'ancien Dijonnais a passé sa visite médicale lundi et devrait être présenté à la presse mercredi prochain.

Habib Diallo prêté à Brest

Habib Diallo jouera le reste de la saison sous les couleurs du Stade Brestois. Le jeune attaquant sénégalais de 21 ans est prêté par son club, FC Metz, où il évoluait depuis deux ans. Il a participé à 19 matches de Ligue 1 cette saison pour les Grenats avec lesquels il est sous contrat jusqu'en 2020, et a inscrit un but.

Demba Ba retourne au Besiktas

Eloigné des stades depuis juillet dernier à cause d'une grave blessure, Demba Ba devrait se relancer en Turquie. L'ex-buteur de Chelsea rejoindra son ancien club, Besiktas, sous forme de prêt pour six mois. Il avait rejoint le club chinois Shanghai Shenhua en signant



un contrat de trois ans. A 31 ans, Ba retourne à Istanbul où il avait fait bonne impression en inscrivant en une saison 27 buts en 44 matches, toutes compétitions confondues. Devant poursuivre sa préparation physique aux Etats-Unis, Demba Ba devrait être opérationnel à partir de mars prochain.

Issa Cissokho revient en France

Issa Cissokho est de retour dans le championnat français. Le latéral droit sénégalais s'est engagé, hier,

avec le SCO d'Angers jusqu'à la fin de la saison. Son nouvel entraîneur, Stéphane Moulin, apprécie les qualités du joueur, notamment "sa solidité, sa rapidité et son bon état d'esprit". Après son départ de Nantes, son aventure italienne n'aura duré qu'un an et demi. Issa Cissokho vient grossir le nombre de joueurs sénégalais évoluant à Angers, riche de Cheikh Ndoeye et Famara Diédhiou.

Baye Oumar Niasse se relance à Hull City

Baye Oumar Niasse (26 ans) n'est plus avec Everton depuis le début du mois de janvier 2017. L'ancien joueur de l'Union sportive de Ouakam (Uso) a été prêté, avec option d'achat, à Hull City par les Toffees jusqu'à la fin de la saison. Recruté par Everton pour près de dix-huit millions d'euros (plus de 12 milliards de francs CFA), il y a un an, l'ancien joueur du Lokomotiv Moscou n'a pas



convaincu son nouveau coach, Ronald Koeman. Avec les Tigers, Niasse tentera de retrouver son jeu. Le natif de Ouakam s'est déjà illustré en marquant le but de la victoire de Hull City (2-1) contre Manchester United, le 26 janvier dernier en demi-finale retour de la League Cup. Mais les Mancuniens, ayant une confortable avance après leur succès à l'aller (2-0), sont passés en finale.



Bayal Sall annoncé à Nancy

Moustapha Bayal Sall (31 ans) pourrait également revenir en France. Selon certaines sources, le défenseur international sénégalais est la cible de Nancy pour remplacer Clément Lenglet, cédé au FC Séville. Selon Maxifoot.fr qui cite L'Equipe, l'ancien arrière-central de Saint-Etienne serait en difficulté du côté d'Al-Arabi (Qatar), où il n'est plus payé. Si ça se conclut, ça sera un retour en Lorraine puisque l'ancien joueur de l'Us Gorée avait déjà porté les couleurs de Nancy en 2012. ■

REVUE TOUT TERRAIN

LILLE

Ryan Mendes file en Turquie

Barré à Lille, Ryan Mendes (27 ans, 7 apparitions en L1 cette saison) a trouvé preneur en Turquie. L'attaquant cap-verdien du LOSC s'est engagé pour trois ans et demi avec Kayserispor, actuel 17e et avant-dernier du championnat turc. L'ancien Havrais tentera de retrouver toutes ses sensations après des derniers mois très compliqués dans le Nord.

DORTMUND

Aubameyang pense à un départ



Après quatre saisons au Borussia Dortmund, l'attaquant Pierre-Emerick Aubameyang (27 ans, 16 matches et 16 buts en Bundesliga cette saison) ne serait pas contre une nouvelle aventure. Sur les ondes de la radio RMC, l'international gabonais s'est montré ouvert à l'idée de quitter le club allemand l'été prochain.

"Si je veux franchir un palier, il faudra que je parte cet été. Mais il faut voir les propositions et si je vais jouer", a tout de même précisé l'ancien joueur de l'AS Saint-Etienne. Pour rappel, les dirigeants de Dortmund réclament 80 millions d'euros pour céder Aubameyang. De quoi refroidir d'éventuels prétendants...

MONACO

A. Traoré en route pour le Portugal

En manque de temps de jeu à Monaco, Adama Traoré (21 ans, 5 matches et 2 buts en L1 cette saison) ne devrait pas s'éterniser sur le Rocher. Selon L'Equipe, le milieu offensif malien serait sur le point d'être prêté jusqu'au terme de la saison à Rio Ave, actuel 10e du championnat portugais. Il s'agit d'un prêt sans option d'achat. Traoré reste sous contrat avec l'ASM jusqu'en 2020.

SÉVILLE

N'Zonzi a prolongé

Auteur d'une excellente première partie de saison sous les couleurs du FC Séville, le milieu de terrain Steven Nzonzi (28 ans, 18 matches et 2 buts en Liga cette saison) avait été récemment annoncé dans le viseur de plusieurs grands clubs européens, comme la Juventus Turin ou encore Arsenal. Souhaitant assurer ses arrières, la formation andalouse vient de révéler ce mardi la prolongation du contrat du Français d'un an, soit jusqu'en juin 2020 ! Une récompense amplement méritée pour le joueur formé au Paris Saint-Germain.

TRANSFERT

Adebayor rebondit en Turquie



Sans club depuis plusieurs mois, Emmanuel Adebayor (32 ans) va tenter de se relancer en Turquie. L'attaquant togolais s'est engagé pour un an et demi avec Basaksehir, qui occupe la deuxième place du championnat turc.

PSG

Sirigu à Osasuna...

Comme prévu, le gardien du Paris Saint-Germain, Salvatore Sirigu (30 ans, 2 matches en Liga cette saison), va terminer cet exercice à Osasuna ! En échec lors de son prêt au FC Séville sur la première partie de la saison, le gardien italien va tenter de retrouver un temps de jeu important en rejoignant en prêt l'actuel 19e de la Liga.



...Jesé prêté à Las Palmas

Attendu depuis de longues semaines, Jesé (23 ans, 9 apparitions et 1 but en L1 cette saison) quitte enfin le Paris Saint-Germain. Comme prévu, l'attaquant espagnol a été prêté par les champions de France, qui ne comptaient plus sur lui, à Las Palmas, 11e de la Liga. La formation des Canaries vient d'officialiser l'information.

BAYERN

Mauvaise nouvelle pour Franck Ribéry



Coup dur pour Franck Ribéry (33 ans, 13 matches et 2 buts en Bundesliga cette saison) ! Auteur d'une première partie de saison intéressante, l'ailier du Bayern Munich s'est blessé ce mardi à l'entraînement et souffre d'une blessure à la cuisse à la suite d'un contact avec son partenaire Mats Hummels, d'après un communiqué officiel du champion d'Allemagne en titre. Verdict, le Tricolore sera absent au minimum deux semaines et va donc rater

le match aller des 8es de finale de la Ligue des Champions face à Arsenal le 15 février prochain. Une mauvaise nouvelle pour Ribéry mais aussi pour l'entraîneur du Bayern Carlo Ancelotti, qui va devoir composer sans l'une de ses armes offensives pour cette rencontre importante.

ANGLETERRE - 23E JOURNÉE

Hier

Arsenal - Watford 1-2
Sunderland - Tottenham 0-0
Burnley - Leicester City 1-0
Swansea City - Southampton 2-1
Middlesbrough - West Brom 1-1
Bournemouth - Crystal Palace 0-2
Liverpool - Chelsea 1-1

Aujourd'hui

19h45 West Ham - Man City
20h Man United - Hull City
20h Stoke City - Everton

FRANCE - COUPE (16ES)

Hier

Lille - Nantes 1-0
Bordeaux - Dijon 2-1
Châteauroux - Lorient 2-3 a.p.
Bergerac (CFA) - Lens 2-0
Sarreguemines (CFA2) - Niort (L2) 0-3
Le Poiré-sur-Vie (DH) - Strasbourg (L2) 0-1
Quevilly-Rouen - Marseille Consolat 3-0
Marseille - Lyon 2-1 a.p.

Aujourd'hui

17h Angers - Caen
Auxerre (L2) - Saint-Étienne (L1)
CA Bastia (Nat) - Nancy
Chambly (Nat) - Monaco
Les Herbiers (Nat) - Guingamp
Avranches (Nat) - Fleury-Mérogis (CFA)
20h Rennes - Paris-SG



CAN 2017 - DEMI-FINALE BURKINA FASO / EGYPT

Un rendez-vous au parfum de revanche

Éliminé chez lui en 1998 au même stade de la compétition, le Burkina Faso va tenter de prendre sa revanche face à l'Égypte, ce mercredi (19h), en demi-finales de la Coupe d'Afrique des nations (CAN). Joint par Enquête, le consultant Tassirou Diallo estime que cette rencontre sera "très serrée et plaisante".



Egypte

GAUSTIN DIATTA

En 1998, les Étalons ont été éliminés par les Pharaons à domicile. Le Burkina Faso, organisateur de cette CAN, avait été battu par l'Égypte sur le score de (2-0) à Bobo Dioulasso. Les Égyptiens avaient même remporté la finale face à l'Afrique du Sud (2-0). Pour une fois, Tassirou Diallo estime

que le capitaine Charles Kaboré et ses coéquipiers "ne se laisseront pas avoir". "Les Burkinabé voudront bien écrire leur histoire dans cette Coupe d'Afrique des Nations. Ils vont développer leur jeu pour pouvoir battre l'Égypte. Le Burkina Faso a l'une des meilleures attaques du tournoi avec six buts inscrits. C'est la meilleure attaque qui va en découdre avec la meilleure défense dans la mesure où

l'Égypte n'a pas encore encaissé de but", analyse l'expert, précisant qu'on s'attend "forcément" à un match fermé.

Le plan de l'organisation tactique, l'ancien entraîneur du Port Autonome de Dakar (Pad) fait observer que l'équipe du Burkina dispose d'un groupe homogène qui a pris part à toutes les compétitions des petites catégories. "Cette équipe joue ensemble depuis très longtemps. Cela fait six à sept ans. Il y a des individualités avec les frères Traoré (Ndlr : Alain et Bertrand), Aristide Bancé, Nakoulma... mais aussi le collectif. Tout cela peut payer", ajoute-t-il. Il indique tout de même que les Burkinabé doivent aussi compter sur le soutien de leur attaquant Banou Diawara qui connaît bien le football égyptien, car évoluant dans ce championnat (à Smouha).

"L'Égypte, une équipe réaliste"

Depuis 2010, l'Égypte n'avait participé à aucune phase finale de Coupe d'Afrique des Nations. De l'avis du consultant de la Rfm, les Pharaons sont revenus avec des intentions "beaucoup plus

sérieuses". Ils ont réussi, dit-il, à mettre en place un bloc offensif assez "costaud et une défense solide". Toutefois, M. Diallo rappelle que l'Égypte devrait également compter sur l'expérience de leur portier qui a été élu meilleur gardien de la CAN à trois reprises (2006, 2008 et 2010). "Essam El Hadary (44 ans) est le vétéran du groupe égyptien. Il est extrêmement expérimenté. Il a déjà remporté quatre CAN (1998, 2006, 2008 et 2010). Outre le dernier rempart, il y a aussi Mohammed Salah qui fait partie des meilleurs attaquants du continent. Donc, cette demi-finale ne sera pas facile", déclare l'ancien attaquant de l'équipe nationale du Sénégal. Avant d'ajouter que les Égyptiens ont affiché un réalisme "hors-pair" lors des quatre précédentes rencontres, notamment la demi-finale contre le Maroc, où ils ont marqué un but dans les dernières minutes du temps réglementaire.

Face à l'Égypte, relève l'ancien coach de l'As Police, les Étalons doivent en découdre sans l'une de leur star, Jonathan Pitroipa, ni Jonathan Zongo. Attention ! prévient Tassarou Diallo qui soutient que parmi toutes les quatre nations présentes dans le dernier carré, seul le Burkina Faso n'a pas encore réussi à soulever le trophée continental. Donc, conclut-il, l'équipe se battra jusqu'au bout avec tous les moyens dont elle dispose. ■

Programme

Aujourd'hui

19h Burkina Faso - Égypte

Demain

19h Ghana - Cameroun

Le mélange parfait du succès burkinabé

Paulo Duarte a mené le Burkina Faso en Coupe d'Afrique des Nations de la CAF à deux reprises, en 2010 et 2012. Son bilan ?

Cinq matches, un nul et quatre défaites. Après avoir perdu ses trois matches de groupes il y a cinq ans, le technicien portugais avait dû faire ses valises. Rappelé à la tête des Étalons, de retour en Coupe d'Afrique, l'ancien défenseur, vétéran de près de 250 matches parmi l'élite portugaise, est en train de rattraper le temps perdu.

Le Burkina Faso est devenu la première équipe à valider son billet pour le dernier carré de la CAN 2017, en dominant la Tunisie (2-0) à Libreville. "Nous nous sommes qualifiés à deux reprises pour la phase finale en 2010 et 2012, mais nous n'avions que très peu d'expérience du haut niveau. Notre unique ambition était de nous qualifier. Quand je suis arrivé, le Burkina Faso n'avait plus disputé la Coupe d'Afrique depuis six ans", rappelle le sélectionneur. "Depuis mon retour, les choses ont bien changé, même s'il reste des problèmes à régler. Je me suis attaqué à ces difficultés, mais il m'a fallu du temps", ajoute Duarte, qui précise que les joueurs inexpérimentés il y a cinq ans forment aujourd'hui la colonne vertébrale de l'équipe. "Maintenant, le talent est là. Les piliers du groupe approchent de la trentaine. Ils sont à l'apogée de leur



Burkina Faso

carrière. Grâce à eux, nous jouons mieux et leur présence facilite l'intégration des plus jeunes."

Duarte a ainsi trouvé le juste équilibre entre ces hommes d'expérience qui, pour certains, avaient déjà évolué sous ses ordres en 2010, et de jeunes espoirs en devenir. La moitié du groupe convoqué au Gabon dispute sa première phase finale, mais sous la houlette de joueurs expérimentés et charismatiques, les jeunes talents ont entamé la compétition pied au plancher. Yacouba Coulibaly fait partie de ces espoirs propulsés sur le devant de la scène par Duarte.

Le défenseur du RC Bobo Dioulasso, est aujourd'hui le premier à souligner l'importance des conseils

prodigués par les anciens. "Je me sens de mieux en mieux grâce à mes 'grands frères', qui m'ont encouragé dès le début", assure-t-il, du haut de ses 22 ans. "Je suis tellement heureux quand ils viennent me trouver à la fin du match pour me dire que j'ai contribué à nos bons résultats. Tout va pour le mieux. Je sais qu'ils comptent beaucoup sur moi. J'ai une fabuleuse opportunité ; à moi de la saisir. Mais sans l'aide de ces internationaux expérimentés, ce serait beaucoup plus difficile."

Quelque chose de différent

Versés dans le groupe du pays hôte et du Cameroun, quadruple champion d'Afrique, les Étalons

ont tenu les deux favoris en échec sur le même score (1-1). Ces résultats les plaçaient dans l'obligation de battre la Guinée-Bissau pour aller plus loin. Deux buts de part et d'autre de la mi-temps ont suffi à Duarte et ses hommes pour remplir leur contrat. En quart de finale, Prejuce Nakoulma et Aristide Bancé, deux vétérans, ont fait la différence contre la Tunisie en marquant tour à tour en fin de partie. Désormais, le Burkina Faso se prépare à affronter l'Égypte.

La défense du Burkina Faso n'a cédé qu'à deux reprises en quatre matches. Le mérite en revient en partie au gardien Hervé Koffi qui, à 20 ans, est le plus jeune portier du tournoi. À la surprise générale, le sélectionneur lui a confié une place de titulaire au détriment de Germain Sanou. "Quand je suis arrivé au Gabon, j'ai tout de suite senti que cette compétition ne serait pas comme les autres", constate le gardien de l'ASEC Mimosas, en Côte d'Ivoire. "Il y avait quelque chose de différent. La Coupe d'Afrique est suivie dans le monde entier.

C'est quelque chose de nouveau pour moi car la pression n'a rien à voir avec ce que l'on peut vivre en club. Mais il fallait surmonter cette difficulté et rester concentré sur les matches. C'est ce que j'ai fait et on peut dire que ça m'a plutôt bien réussi."

Patrick Malo, installé en Égypte,

Burkina-Egypte, les face-à-face du passé

A deux reprises seulement, le Burkina Faso et l'Égypte ont croisé leur route en phase finale de Coupe d'Afrique des Nations. La première fois en demi-finale de l'édition organisée par le Burkina Faso, la seconde en phase de poule de l'édition conjointement organisée par le Nigeria et le Ghana.

DEMI-FINALE 1998

EGYPTE - BURKINA FASO 2-0 (1-0)

Jeudi 25 février 1998

Stade Omnisport, Bobo-Dioulasso

Spectateurs : 40,000

Arbitre : Kim Milton Nielsen (Danemark)

Buts : Hossam Hassan (40, 71)

Avertissements : Alain Nana (25),

Ibrahim Talle (27) pour le Burkina Faso

EGYPTE : Nader El Sayed - Mohamed Omara, Hani Ramzy, Samir Kamouna,

Mehdat Abdelhadi, Yasser Radwan -

Hazem Emam, Ahmed Hassan, Tarek Mostafa, Nabih Osama (Yasser Ryan

82) - Hossam Hassan. Entraîneur :

Mahmoud El Gohari (Égypte)

BURKINA FASO : Ibrahim Diarra -

Brahima Traoré, Firmin Sanou, Ibrahim

Talle Magan Diabaté - Brahima Traoré

(Alassane Ouedraogo 52, Romeo Kambou 81), Souleymane Dombia,

Ismaël Koudou (Oumar Barro 46),

Boureima Zongo, Alain Nana - Seydou

Traoré, Alassane Ouedraogo.

Entraîneur : Philippe Troussier (France)

MATCH DE POULE 2000

EGYPTE - BURKINA FASO 4-2 (1-2)

Mardi 01 février 2000

Stade Sani Abacha, Kano

Spectateurs : 17,000

Arbitre : Pierre Alain Mounguengui

(Gabon)

Buts : Ahmed Salah Hosni (29),

Hossam Hassan (73), Hani Ramzi (84),

Abdel Halim Ali (89); Ismaël Koudou

(9), Ousmane Sanou (24) pour le

Burkina Faso

Avertissements : Hazem Emam ((21),

Ahmed Hassan (80) pour l'Égypte;

Mamadou Kere (50) pour le Burkina

Faso

EGYPTE : Nader El Sayed - Mohamed Omara, Hani Ramzi, Ibrahim Saïd -

Abdel Satar Sabry (Abdel Hafiz 60),

Hossam Abdel Moneim, Hazem Emam,

Ahmed Hassan (Tarek Saïd 74) -

Hossam Hassan, Ahmed Salah Hosni

(Abdel Halim Ali 72), Hady Khashaba.

Entraîneur : Gérard Gili (France)

BURKINA FASO : Abdoulaye Soulama -

Issa Sanogo, Madou Dossama,

Brahima Korbeogo, Ousmane Traoré -

Ismaël Koudou (Seydou Traoré 74),

Mamadou Kone (Amadou Tidiane Fall

59), Brahima Traoré, Mamadou Kéré -

Mamadou Zongo, Ousmane Sanou

(Alassane Ouedraogo 72).

Entraîneur : René Taelman (Belgique)

estime pour sa part que l'équipe est encore en devenir. "Plusieurs internationaux présents il y a quatre ans (le Burkina Faso avait atteint la finale) ne sont plus là aujourd'hui. Notre défense a considérablement rajeuni", détaille-t-il. "Pour nous, l'expérience des anciens est indispensable. Ils ont su ouvrir la porte à leurs petits frères et je tiens à les en remercier. Ils nous ont guidés, ce qui a rendu notre intégration au sein du groupe beaucoup plus facile. Si le Burkina Faso évolue actuellement à ce niveau, c'est grâce à eux", conclut le défenseur d'Étalons, qui ne sont plus qu'à deux matches du plus grand succès de leur histoire, d'autant qu'une victoire en finale leur ouvrirait les portes de la Coupe des Confédérations de la FIFA. ■

(FIFA.COM)